La Calédonie AGRICOLE

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

500 F

N°135 • Mars 2013

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Partenaire d'un ***développement*** *agricole* ***durable***

Nouvelle mandature

Dossier Fédérer et rassembler

Elevage

Résistance à la tique des races composites > p.12

PORTRAIT

Isabelle Dejean,

Pépiniériste à Pouembout > p.36

Agri-tourisme Jean-Pierre Zenkuro à la vallée de Névaho

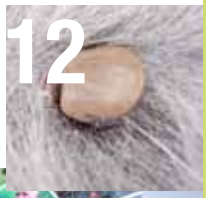

sommaire

4 > Brèves et revue de presse

6 > Dossiers de la CANC
- PPNU en province Nord
- Accompagnement de la filière bovine

8 > Filière végétale
- Comment sont gérés les sinistres agricoles

12 > Filière élevage
- Les races composites, avenir de l'élevage bovin en milieu tropical
- La résistance à la tique des races composites en Nouvelle-Calédonie

20 > Juridique
- Coopérative d'utilisation du matériel agricole

23 > Dossier
- Nouvelle mandature à la Chambre d'agriculture, des élus à votre écoute

34 > Partenaire
- L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

38 > Fiche produit
- La propolis, un produit 100% naturel

36 > Mieux connaître les agriculteurs
- Isabelle Dejean, pépiniériste à Pouembout

38 > Fiche produit
- La propolis, un produit 100% naturel

40 > Agriculture durable
- Plan prévisionnel de fumure, un outil de gestion responsable

42 > Page économique
- A quoi sert un groupement d'employeurs
- Le Centre de gestion du Nord

50 > Formation - métier
- Formation élevage

52 > Agri-tourisme
- Zoom sur Jean-Pierre Zenkuro

56 > Espece envahissante
- Le Bulbul à ventre rouge

58 > Petites annonces

édito

Le mot du président

Une nouvelle équipe vient de se mettre en place pour cinq ans.
C'est un temps fort pour la Chambre d'agriculture qui va ainsi pouvoir poursuivre ses missions d'accompagnement des agriculteurs.

Depuis 6 ans, l'institution a fortement évolué avec de nouvelles missions confiées et des ressources humaines qui se sont étoffées pour répondre au mieux aux besoins des professionnels.

Ce mois-ci votre magazine vous présente le nouveau visage de la Chambre d'agriculture. Il nous a semblé important de dresser un bilan des actions menées car elles constituent le socle sur lequel les nouvelles actions seront engagées.

Les projets sont tous menés en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du monde agricole. Et c'est toujours dans ce sens que nous travaillerons.

La Chambre d'agriculture est à vos cotés pour vous accompagner et relever les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés.

Gérard Pasco,
Président de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie

La Calédonie AGRICOLE
N°135 • Mars 2013

La Calédonie Agricole est une publication de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, BP 111 - 98845 Nouméa cedex, tél. 24 31 60 - Fax : 28 45 87. Directeur de publication : Gérard Pasco. Directeur de rédaction : Yannick Couete. Rédacteur en chef : Pierre Ardorino, Sophie Golfier. Rédacteurs : Philippe Caplong, Bernard Angonin, Laura Henry Fanny Contensou, Clément Gandet, Pierre Ardorino, Florence Castanet, Julie Deffieux, Sophie Golfier. Photos : Sébastien Mérion, Sophie Golfier, Pierre Ardorino. Réalisation : International Concept Pacifique, tél. 24 35 20. Régie publicitaire : Agence Calédonienne de Publications, tél. 24 35 20. ISSN : 1257 - 0397. La Calédonie Agricole est tiré à 3500 exemplaires sur les presses de Artypo.

© photos. S.Mérion - canc - DR

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE NOUVELLE-CALÉDONIE

En bref...

HOMMAGE

MATHILDE MENESSON NOUS A QUITTÉ

Mathilde Menesson, épouse de Roger Menesson, a accompagné son mari sur les stations d'élevage Ballande. Roger était chef d'élevage dans les stations du Nord, Pidjen, Pic Koné et Pic Gaillard. Mathilde en assurait l'intendance et occupait une grande place dans chacune d'elle. Toujours fleurie, une grande attention était portée à l'accueil sur chaque station. Ses qualités culinaires étaient reconnues, les invités qui se sont assis à sa table s'en souviennent. Comme beaucoup de femmes qui travaillent sur les exploitations agricoles, Mathilde Menesson a beaucoup œuvré dans le monde agricole. Les élus et salariés de la Chambre d'agriculture s'associent à Gérard Pasco, son beau-fils, pour lui rendre hommage.

AIDE À L'ÉNERGIE

LA NOUVELLE CAMPAGNE EST LANCÉE

Les demandes d'aide à l'énergie pour l'année 2012 sont à envoyer avant le 31 mars 2013. Passé ce délai, les demandes ne seront plus acceptées. Les agriculteurs qui bénéficient de l'aide à l'énergie, vont prochainement recevoir les formulaires à remplir pour les demandes. Les dossiers doivent être envoyés chaque trimestre. Respectez bien la procédure décrite. Les énergies visées par cette mesure sont : Gazole - Electricité - Gaz - Bois de chauffage.

Attention : les factures liées aux cuves de gazole détaxées ne sont plus remboursables.

Plus d'informations :

• Chambre d'agriculture : 24.31.60 • Antenne de Bourail : 44.23.48
• Pouembout : 42.40.40 • Koumac : 42.35.08 • Poindimié : 47.20.27
• Lifou : 45.12.30

GESTION DES DÉCHETS

LE CO-COMPOSTAGE

Le GDS-A, la plateforme machisme, le service développement durable de la Chambre d'agriculture, vont mener une étude sur le co-compostage des boues de piscine de balnéation avec le soutien technique (matériel de compostage) du lycée agricole de Pouembout. L'étude est menée sur une période de 6 mois et permettra selon les résultats d'apporter une solution technique aux éleveurs pour la gestion de ces déchets.

SALON INTERNATIONAL

DE L'AGRICULTURE 2013

Trois produits calédoniens ont été primés au Concours Général Agricole :

- **Médaille d'argent** pour le punch coco des Délices Bourraillais (Serge Blanco).
- **Médaille de bronze** pour la vanille de la Haute Karikouie (Julien Pascal).
- **Médaille d'argent** pour la bière Manta Intense, société Le Froid.

EMPLOI FORMATION

L'IDC-NC MÈNE L'ENQUÊTE

L'Institut pour le Développement des Compétences (IDC-NC), avec le soutien des partenaires sociaux et du gouvernement vient de lancer une étude prospective emploi-formation auprès des entreprises en Nouvelle-Calédonie, soit près de 6.000 entreprises représentant 80.000 salariés. Cette étude a pour objectif d'évaluer les besoins en emploi et formation des entreprises calédoniennes. Elle s'articule autour de cinq thèmes : *L'appréciation du secteur - Les effectifs de l'entreprise - L'entreprise et le recrutement - Les besoins en emploi - Les besoins en formation*

Le monde agricole est aussi concerné. La collaboration des répondants est essentielle pour obtenir un recueil de données exhaustif. Les données recueillies permettront d'élaborer de véritables outils d'aide à la décision dans les domaines de l'emploi et de la formation.

Plus d'informations et documents disponibles sur www.idcnc.nc

PARTENARIAT POLYNÉSIE

PLATEFORME MACHINISME

Des formations machinismes ont été mises en place pour les agriculteurs des îles de Tahiti, sur les communes de Papara et Taravao et au CFPPA de Moorea. Ces formations sont entièrement financées par le CFPPA de Moorea sur des fonds alloués par le gouvernement de la Polynésie et de la France dans le cadre des OGAF.

En décembre 2012, les sessions ont traité de la micro mécanisation (motobineuses et motoculteurs). En janvier 2013, les formations portaient sur l'entretien du tracteur.

Une intervention en avril prochain concernera la conduite du tracteur avec une approche technique de l'organisation du travail (itinéraire technique organisation de chantier, réglages...).

Une autre session est également prévue pour les producteurs d'ananas de Moorea et les producteurs maraîchers de l'île de Tubuaï.

BUNCHY TOP

VIGILANCE À OUÉGOA

ARBOFRUITS a identifié trois plants atteints du Bunchy Top dans des parcelles de bananiers sur la route de Fernhill et à Balagam (Ouégoa). Nous sommes dans une période propice à la déclaration des symptômes. Ainsi, il est recommandé d'accentuer la surveillance des bananiers pendant ces mois chauds. Pensez aux bons gestes : arrachez les plants malades, plantez des bananiers sains et tenez au courant votre technicien de zone.

Plus d'informations :
Aude Soulas à Ouégoa au 79.42.29
Miriame Tanematea à Pouébo au 79.61.79.

NOUVEAU

SOPLI ADHÈRE À L'AR

Le syndicat pour une agriculture respectueuse de l'environnement, chargé de la gestion du signe de qualité agriculture responsable vient d'accueillir un second grossiste parmi ses membres : après la SCIE DISTRIBUTION, c'est SOPLI qui rejoint aujourd'hui les producteurs engagés, confirmant ainsi sa volonté de soutenir la démarche.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

JEAN-MARI RUONE, CERTIFIÉ BIOPASIFIKA

La plantation de vanille de Jean-Mari Ruone, située à Maré, vient d'être certifiée Biopasifika. L'association Biocalédonia compte à ce jour 41 exploitations certifiées au titre de l'agriculture biologique océanienne.

NOMINATION

GUY MONVOISIN, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES ÉLEVEURS

L'assemblée Générale du syndicat des éleveurs de Nouvelle-Calédonie s'est réunie le samedi 16 février à Bourail. Le bureau a été reconduit pour une année, le président Guy Monvoisin a été réélu. De nombreux sujets ont été abordés, en particulier les vols de bétail, le travail sur la charte d'orientation et de moyens pour la filière bovine, l'évolution de la classification, une présentation du fonctionnement de l'OCEF, l'avancement de la lutte contre la tique et de l'identification du bétail et enfin la question du soutien à la filière par l'ERPA et les provinces. On retiendra la volonté partagée par tous de moderniser la filière, de mieux organiser la production, d'augmenter la productivité des élevages et de travailler pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs.

AGRICULTURE RESPONSABLE

LES HAUTS DE FONWHARY CERTIFIÉ AGRICULTURE RESPONSABLE

L'exploitation agricole Les Hauts de Fonwhary, située à Sarraméa, vient d'obtenir la certification environnementale Agriculture Responsable. Le signe de qualité sera désormais apposé sur les productions fruitières de Rosemay Thiriet. Il s'agit principalement de confitures, commercialisées sur les petits marchés de la région des Grandes Fougères ainsi que directement sur le lieu de production.
Quatre exploitations agricoles sont aujourd'hui certifiées au titre de l'Agriculture Responsable. Les consommateurs ont d'ores et déjà pu repérer des melons, des maïs sucrés, ou encore des tomates labellisées dans les magasins de la grande distribution.

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

LANCEMENT DE L'OPÉRATION GARAGE PROPRE

La Chambre de métiers et de l'artisanat avec l'Association des Réparateurs Automobiles, lance une action pour les professionnels de l'automobile : « Garage propre ». Une opération pilote est en cours sur les communes de Boulouparis, La Foa, Bourail, Farino, Moindou et Sarraméa. Il s'agit de la gestion collective des déchets dangereux des entreprises du secteur de la réparation automobile et assimilés (réparation matériel de jardin, mécanique agricole, navale, engins de terrassements…). Car si la collecte est déjà organisée dans plusieurs filières de l'automobile (batteries, huiles, pneus, véhicules hors d'usage, piles), la CMA estime aujourd'hui à plusieurs centaines de tonnes, la quantité de déchets dangereux sans traitement adéquat : liquides de frein, liquides de refroidissement, solvants, filtres à huile, boues de peinture...
Concrètement, « Garage propre » propose une solution « clé en main » aux professionnels pour :

- Optimiser les coûts de collecte en se regroupant,
- Bénéficier d'un accompagnement de la Chambre de métiers et de l'artisanat,
- Acquérir du matériel de stockage ou de prévention de la pollution (fontaine de dégraissage, séparateurs à hydrocarbures, produits bio...) et de conditionnement (bac de rétention, fûts adaptés).
- Valoriser l'engagement de l'entreprise auprès de sa clientèle par une signalétique commune, reconnue au niveau national.

Plus d'informations :
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT Tél : 28 23 37 - cma@cma.nc

Publication

Index Phytosanitaire ACTA 2013 - 49ème édition

Cet ouvrage est la référence en matière de connaissance et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Les substances actives décrites (composition, toxicité de la molécule, utilisation et conditions d'emploi des produits...) sont réparties en 6 chapitres : insecticides et acaricides, fongicides, associations, herbicides, moyens biologiques, produits divers (nématicides, rodenticides, molluscicides, taupicides...).
Conçu pour les techniciens, les prescripteurs, les agriculteurs, ce livre est l'outil indispensable pour le choix et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le cadre d'une agriculture durable et du plan ECOPHYTO.
En complément, le CD-Rom PhytActa 2013 facilite vos recherches de produits en multipliant vos possibilités de tri.

Forum

Emploi formation à la Maison des Artisans

Les 22 et 23 mars 2013, Les Nouvelles Calédoniennes organisent en partenariat avec NC1ère un forum sur le thème de l'emploi et de la Formation, à la Maison des artisans.
Avec la création de ce forum, l'enjeu est de réunir les acteurs économiques et le grand public autour de l'emploi, des métiers et de la formation professionnelle.

Créé en 2012, le forum a reçu un accueil très favorable du public avec plus de 5000 visiteurs sur 2 jours l'année dernière.
En 2013, il a été choisi de lancer aussi le débat sur la thématique formation, indissociable de la problématique emploi.
Nouveauté, cette année, les acteurs de la formation agricole professionnelle seront présents avec un stand sur le salon.
Besoin de vous former ?

Deuxième opération
PPNU en province Sud

La Chambre d'agriculture a organisé une deuxième opération de collecte et de traitement des produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) en collaboration avec la direction de l'environnement et la direction du développement rural de la province Sud. Bilan...

Cette seconde opération a mobilisé 50 agriculteurs de la province Sud et a permis d'éliminer 4 tonnes de déchets. La collecte s'est déroulée sur 3 sites : la station zootechnique de Port Laguerre, l'IAC de Pocquereux et le CREA de Nessadiou. Les agriculteurs sont venus apporter leurs produits préalablement identifiés grâce à un inventaire réalisé par la Direction du développement rural. La collecte est financée par la province Sud via le fonds taxe antipollution (TAP), elle est donc gratuite pour les agriculteurs.

Mettre en place une filière

Le premier objectif de cette opération est d'acquérir des références technico-économiques sur le fonctionnement des collectes et l'élimination des déchets. Le second objectif est d'éliminer le stock historique de déchets présent sur les exploitations afin de pourvoir mettre en place une filière sur des bases saines. La province Sud travaille sur une réglementation afin de créer une filière pérenne de collecte et traitement des déchets phytosanitaires.

Comment participer à la prochaine collecte ?

Ces collectes s'adressent aux agriculteurs comme aux éleveurs possédant des produits phytosanitaires périmés, plus homologués et des emballages vides.

Les agriculteurs souhaitant participer aux prochaines collectes sont invités à contacter Laura Henry à la Chambre d'agriculture ou leur technicien provincial.

Contact : Laura Henry
Tél : 24 31 60 lhenry@canc.nc

Accompagnement
de la filière bovine

Les quatorze partenaires de la filière ont signé une charte en novembre 2012 afin de mener une approche commune sur les problématiques de la filière bovine. Cette démarche a été réalisée avec l'appui de l'Institut de l'élevage (IDELE) qui est à nouveau venue en Nouvelle-Calédonie en début d'année pour la suite des travaux.

Du 18 février au 8 mars, la Chambre d'agriculture a coordonné les premières réunions de la filière bovine avec l'ensemble des partenaires. Quatre groupes thématiques ont été lancés : l'observatoire permanent de la filière, le foncier et renouvellement des générations, la productivité des troupeaux et l'organisation de la production.
A l'issue du travail mené sur ces points, un premier comité de pilotage de la charte d'orientations et moyens pour le développement de la filière bovine calédonienne s'est tenu le 8 mars.

Les objectifs de la charte

Lors de la signature de la charte bovine l'année dernière, plusieurs objectifs ont été assignés à cette charte.
Pour les principaux, il s'agit de :
• Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande en quantité et en qualité,
Il s'agit donc de produire plus de viande et de produire la viande qu'attend le marché local.
• Renforcer l'attractivité du métier d'éleveur en améliorant la rentabilité de la production, en facilitant le renouvellement des générations et l'accès au foncier.
• Répondre aux attentes citoyennes, c'est à dire : produire une nourriture saine et locale, maintenir un tissu rural, permettre un développement harmonieux des territoires, et assurer la protection de la biodiversité.
Cette initiative est une première car il s'agit d'une démarche concertée entre institutions publiques et organisations professionnelles. Une première en Nouvelle-Calédonie en matière de développement économique d'une filière agricole.

Comment sont gérés les **sinistres agricoles ?**

Le gouvernement a reconnu sinistrées 29 communes sur les 33 que compte la Nouvelle-Calédonie par le passage de la dépression tropicale Freda. L'indemnisation totale avoisine les 188 millions, répartie entre 540 sociétaires sinistrés et assurés auprès de la Caisse d'Assurance Mutuelle Agricole (CAMA). C'est l'occasion de revenir sur le mode d'emploi de la gestion des sinistres agricoles.

L'APICAN

L'Agence pour la Prévention et l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles (APICAN) est un établissement public de la Nouvelle-Calédonie créé fin 2002. Il a, comme son nom l'indique, deux missions principales : la prévention, puis l'indemnisation des sinistres naturels, agricole ou non.

L'APICAN participe au financement, et prioritairement dans le secteur agricole, des indemnisations. Tous les agriculteurs ont la possibilité de bénéficier du système public d'indemnisation des calamités agricoles. L'indemnisation du secteur agricole est principalement mise en œuvre par l'intermédiaire de la CAMA.

L'APICAN finance aussi les actions de prévention de différents organismes agricoles comme Arbofruits, le CPA, le CREA, l'ADECAL, la Chambre d'agriculture.

Au sein de la Chambre d'agriculture, l'APICAN participe au fonctionnement des deux Groupements de Défense Sanitaire (GDS), le GDS-Animal qui gère la lutte contre la tique et participe à l'identification pérenne généralisée et le GDS-Végétal qui met en place un réseau d'épidémio-surveillance et des actions pour améliorer la lutte contre les ravageurs.

La CAMA

La Caisse d'Assurance Mutuelle Agricole contre les calamités naturelles d'origine climatique (CAMA) a pour objet d'assurer les agriculteurs-éleveurs sociétaires contre les dommages subis par leurs biens, leur bétail et leur culture du fait des calamités naturelles. Elle a été agrée en 1990 en tant qu'organisme chargé de l'instruction de la procédure des calamités agricoles.

Le conseil d'administration est composé de 13 membres, dont 10 sont élus parmi les agriculteurs sociétaires réunis en assemblée générale. Ils sont élus pour une durée de 3 ans, et sont renouvelés par fractions composées successivement de 3, 3 et 4 membres. Les élus sont obligatoirement sociétaires depuis au moins un an et doivent jouir pleinement de leurs droits civiques. Les administrateurs se réunissent afin d'élire un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un trésorier adjoint.

L'adhésion à la CAMA est volontaire, par son inscription (et du règlement de montant de son assurance), l'agriculteur-éleveur devient « sociétaire » et assure, selon ses besoins, sa production.

Contre quoi l'agriculteur peut-il s'assurer ?

Les calamités agricoles sont des dommages exceptionnellement importants engendrés par un élément naturel anormalement violent : dépressions tropicales fortes, cyclones, mais aussi fortes pluies, inondations (hors période du 1er avril au 30 novembre), des forts vents et des embruns en zone côtière, et enfin une période de sécheresse.

Adhésion, Déclaration, Souscription

L'agriculteur-éleveur, ou le mandataire d'une association, d'un groupement agricole, d'un GDPL … remplira une demande d'affiliation. Tout producteur peut y avoir accès, seule une pièce d'identité sera demandée. Le coût d'adhésion est de 300 FCFP pour les particuliers, 1.000 FCFP pour les groupements, société, GDPL …

Une fois sociétaire, l'agriculteur-éleveur va pouvoir assurer ses productions ou les infrastructures de son choix, pour le montant qu'il indique sur la Déclaration de Biens Assurés (DBA). Cette déclaration sera valable pour le reste de l'année en cours la première année, puis devra être renvoyée avant le 1er janvier pour les années suivantes. Au cours de l'année, les animaux achetés et l'installation de nouveaux biens devront être déclarés sous les 10 jours. Pour les cultures annuelles ou pérennes, une Déclaration particulière de Mise en Culture (DMC) sera réalisée au moment du semis ou de la plantation, et déposée à la CAMA avant le 10 du mois suivant. En cas de destruction ou d'abandon de la parcelle, une même déclaration devra être envoyée.

Toutes ces déclarations devront être le plus précises possible : nature, situation géographique détaillée (lieu-dit, lot, ° parcelle), nombre de plantes, nombre d'animaux, kilométrage des barrières.

Les cotisations sont souscrites pour une période de 12 mois. Le taux de cotisation de base est fixé à 7% sur les 10 premiers millions FCFP du capital assuré, puis il augmente de 1 % par tranche de 1 million FCFP. Le taux de cotisation pour une assurance sécheresse à caractère exceptionnelle est fixé à 8% avec des conditions spéciales de conduite de troupeau.

Afin de lutter contre les agriculteurs-éleveurs « opportunistes », un délai de carence, c'est à dire une période pendant laquelle les biens ne sont pas assurés après la signature, existe dans une période comprise entre le 01er décembre et le 31 mars : elle est de 1 mois pour les nouveaux sociétaires, de 2 mois pour les « anciens » sociétaires qui avait interrompu leur contrat plus que 15 jours. Pour les nouveaux agriculteurs (installation dans l'année), il n'y a pas de délai de carence. De même, une augmentation de capital assuré durant cette période critique sera prise en compte le 1er du mois suivant la souscription (augmentation de moins de 1 million et moins de 50% du capital déjà assuré) ou avec un délai de carence de 1 mois (31ème jour après la date de souscription).

Les contrats spécifiques : il est aussi possible de passer des contrats avec la CAMA et l'APICAN qui seront basés sur la moyenne des ventes réalisées les 3 dernières années, production par production. Ainsi, l'agriculteur-éleveur n'est pas assuré en fonction des barèmes mais de la quantité commercialisée réellement. Ces contrats sont généralement plus avantageux pour les agriculteurs ayant des surfaces de production supérieures aux limites forfaitaires du barème et ayant un chiffre d'affaires assez conséquent.

Quels sont les biens assurables ?

Les productions végétales annuelle
ou pérennes, les productions animale
ainsi que les infrastructures agricole
sont prises en compte. En revanche
tous les risques qui peuvent être pris e
charge par d'autres assurances ne sor
pas pris en compte, comme le parc ma
tériel de l'exploitation et les bâtiments
Dans tous les cas, toutes ces cultures
élevages ou installations doivent êtr
entretenues.

Chaque agriculteur-éleveur souscri
un capital qui est la valeur maximal
d'indemnisation. Par la suite, il décide
au sein de son exploitation, quelle
sont les productions ou biens qu'il dé
sire assurer : en productions animales
nous allons trouver les têtes de chep
tel (bovins, ovins, caprins, porcins)
les animaux de basse-cour (volailles
lapins, canards..), les animaux de tra
vail (cheval et chien), les ruchers. E
productions végétales, les culture
vivrières, le maraîchage, les culture
annuelles et pérennes seront assurable
ainsi que les plantations sylvicoles. Le
infrastructures telles que les barrières
le matériel agricole fixe et les retenue
collinaires rentrent dans le cham
d'application assurable par la CAMA
La valeur des biens assurés est fixée a
prix de revient des cultures, à la valeu
de remplacement des barrières et
la valeur résiduelle des autres biens

Ces valeurs, appelées communément « barème CAMA » sont également évaluées en fonction de la nature des productions, des méthodes culturales, de leur âge pour les plantations, de la période de la production et des surfaces ensemencées, plantées ou quantités produites.

Contrôle continu ou spécifique

Au fur et à mesure que les déclarations sont envoyées à la CAMA, les informations sont transférées à la DAVAR. Des agents habilités par le conseil d'administration de la CAMA et des contrôleurs de la DAVAR et de l'APICAN vérifient de manière constante les déclarations des sociétaires. Ce contrôle permet une meilleure réactivité lors des sinistres. Cela permet aussi de vérifier si les productions sont dites « intensives » et qu'elles respectent le cahier des charges défini par la CAMA (indemnisation à 100% du barème), à quel stade en est la production, savoir si les barrières sont entretenues … Le contrôle permet aussi de vérifier la véracité des déclarations transmises.

Accidents climatiques, zone sinistrées et commissions d'indemnisation

Au maximum 10 jours après l'accident climatique, les agriculteurs assurés à la CAMA doivent déposer une déclaration de sinistres où ils précisent la nature des dégâts et l'estimation d'un taux de perte sur les cultures et biens (déclarés pour être assurés). Les déclarations sont envoyées à la CAMA. Les sociétaires ne peuvent effectuer aucune intervention sur les cultures et biens sinistrés (sauf redressement des barrières pour éviter le passage d'animaux) dans les 10 jours francs (réels) après réception de leur déclaration par la CAMA pour permettre le contrôle de la déclaration.
Le président de la CAMA, le maire d'une commune ou le gouvernement peuvent demander la création d'une commission d'enquête sur une zone déterminée. Les représentants de la DAVAR, du maire de la commune et de la CAMA vont alors examiner les dégâts, et proposer ou non de déclarer la zone et les cultures sinistrées à la commission des calamités agricoles. Cette commission d'enquête doit se réunir sous les 20 jours sur la zone concernée. Un taux minimum de 15% de dégâts doit être constaté (hors barrières) pour que l'indemnisation soit effective.

La commission des calamités agricoles, regroupe sous l'autorité du président du gouvernement, trois membres du congrès et trois agriculteurs (présidents de la CAMA, de la Chambre d'agriculture et un agriculteur proposé par la Chambre d'agriculture) ainsi que les représentant de la DAVAR, de l'APICAN, de la direction du budget, de la BCI et du CAM. Cette commission examine l'ensemble des dossiers qui auront été préalablement validés en commission communale et dont le montant a été calculé par les services de la CAMA.
Les modalités d'indemnisation sont alors établies individuellement et puis votés par arrêté du gouvernement, publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.
Une subvention est ensuite versée par l'APICAN à la CAMA qui libère les indemnités à chaque agriculteur.
La procédure administrative est longue et compliquée, mais grâce à l'efficacité des agents de la CAMA, de la DAVAR et de l'APICAN, les agriculteurs sinistrés par la dépression tropicale FREDA des 3 et 4 janvier 2013 seront indemnisés avant le 1er mars 2013, soit 2 moins de mois après le sinistre.

Pour assurer au mieux vos biens et vos productions, pensez à vous rapprocher de la CAMA dès vos plantations !
CAMA : Tél 27 50 99 fax : 27 38 27

Les races composites, avenir de l'élevage bovin en milieu tropical

L'objectif de cet article est de montrer qu'à travers l'introduction raisonnée de races résistantes à la tique, les éleveurs calédoniens ont l'opportunité de réaliser un travail d'adaptation global de leurs troupeaux au milieu tropical. Au final, cela consiste à pratiquer un croisement raisonné entre des races adaptées au milieu tropical et des races reconnues pour leurs performances bouchères.

Vincent Galibert - GDS-A

Depuis le XVIème siècle, l'élevage bovin en milieu tropical n'a jamais cessé de se développer. Aujourd'hui, un peu plus de 70% du cheptel bovin mondial vit en milieu tropical, pour l'essentiel au Brésil, en Inde et en Australie. Historiquement, ce cheptel tropical s'est constitué de deux façons, l'Inde est le berceau de l'un des plus anciens genres de bovin, le *Bos indicus*. En Amérique Centrale, en Amérique du Sud, ainsi qu'en Australie, les premières races de bovins importées par les espagnols, les portugais ou les anglais étaient originaires d'Europe et appartenait au genre *Bos taurus*.
La situation calédonienne se rapproche de celle de l'Australie, avec une utilisation dans un premier temps (milieu XIX^{è} siècle) des races anglaises, en particulier Short Horn et Hereford puis une transition progressive (durant le XX^{è} siècle) vers les races françaises limousine et charolaise. Cette évolution s'explique par les grandes qualités bouchères (conformation, croissance musculaire) de ces races. La sélection des animaux sur ces critères est l'un des piliers sur lequel s'est bâti le schéma de sélection mis en œuvre par l'UPRA bovine.

Le climat tropical, un facteur de stress majeur

Dès le début de l'implantation des races européennes en milieu tropical, les éleveurs ont du affronter des difficultés liées pour l'essentiel au climat : chaleur, sécheresse, valeur alimentaire des fourrages plus pauvre qu'en milieu tempéré, parasitisme interne ou externe plus agressif. Dans le but d'augmenter la résistance des troupeaux au milieu tropical, diverses souches de *Bos indicus* furent progressivement introduites, en particulier au Brésil, au Mexique et au Texas. C'est ainsi que fut créée, au début du XXème siècle, la race American Brahman au Texas et en Louisiane ou des variétés dites Indu-Brazil en Amérique du Sud. Il est intéressant de noter que « l'ancêtre » de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) a été créé en 1924, suite à une épidémie de peste bovine partie du Port d'Anvers, en Hollande, à partir de bovins indiens qui transitaient vers le Brésil…

Adapter les troupeaux à leur environnement

Le climat calédonien, dit océanique tropical, est globalement moins agressif que le climat d'influence continentale tropicale auquel est soumis le Queensland (à l'exception de la bordure côtière plus tempérée) et les choses auraient pu évoluer différemment en Nouvelle-Calédonie sans un parasite majeur :
la tique du bétail.

Qu'est ce qu'une race composite ?

Les races composites sont des populations d'animaux dans lesquelles entrent deux ou plusieurs races, capables de transmettre l'hétérosis (la vigueur hybride) de façon dégressive aux générations futures sans nouveaux croisements. On conduit les races composites comme une population de race pure. Le choix des races de départ est critique. Il faut exploiter au maximum les différences entre les races de départ pour que les sujets composites conviennent à l'environnement dans lequel ils seront utilisés en répondant aux **critères particuliers du marché.** Il est important de distinguer les races composites (ayant des caractères choisis et quasi fixés sur plusieurs générations) des animaux issus d'un croisement inter-race qui eux sont le produit initial du croisement de départ (en raccourci, les produits F1).

Les races composites : un élargissement de l'offre génétique apporté par les reproducteurs

La sélection en race pure demande du temps, des moyens humains et financiers. Le croisement permet d'arriver plus vite aux objectifs fixés, en bénéficiant des avantages complémentaires de chaque race et de l'effet hétérosis.

Exemple : brahman x limousin= résistance à la tique + qualité bouchère. Le revers de cette approche est qu'il y a aussi une plus grande variabilité dans la qualité des produits obtenus, il faut donc pratiquer une sélection très rigoureuse.

Un seul objectif majeur : produire pour commercialiser

Sur cette base, quels sont les caractères à rechercher pour son troupeau ?

Critère 1 : faire naître des veaux

En simplifiant un peu les choses, quel que soit la production visée par un éleveur, tout part de ce même constat. Le critère de la fertilité des reproducteurs est le plus important quel que soit la race. C'est sur ce critère majeur que viennent s'appuyer l'ensemble des autres critères à sélectionner dans son troupeau. Pour ce critère, une seule maxime, « un taureau fertile a des filles fertiles ».

Critère 2 : adapter les bovins aux pâturages tropicaux

La valorisation du formidable potentiel génétique acquis en *Bos taurus* depuis 30 ans nécessite un environnement très favorable pour s'exprimer pleinement (pâturage de qualité en particulier). Toutefois, il ne sera pas possible, avant longtemps, de transformer en pâturage amélioré la majorité des surfaces agricoles utiles à l'élevage bovin, l'adaptation des animaux à des fourrages peu digestibles ou moins abondants en saison chaude ou sèche est le 2ème critère fondamental.

Critère 3 : La résistance des animaux au parasitisme : clé d'une agriculture durable, moins consommatrice de produits chimiques.

Le 3ème critère est la résistance à la tique. Dans l'esprit de beaucoup, ce critère est le plus important, et c'est parfois le cas (élevages « résistant ou tolérant »

Mission John Bertram organisée par l'UPRA bovine en novembre

L'UPRA bovine a organisé en novembre 2012 une formation avec John Bertram, senior extension officer auprès du Department of Primary Industries of Queensland Government. L'objectif de cette formation était d'apporter aux techniciens présents des éléments objectifs et scientifiques sur la conduite d'élevage des races composites et sur l'alimentation des bovins en élevage extensif tropical. Cette formation a été suivie par l'ensemble des techniciens de terrain de l'UPRA bovine, du GDSA, de la DDEE Nord et deux vétérinaires du GTV. Les données fournies dans le présent article sont issues du travail de John Bertram et du Queensland Beef Industry.

Vaches charbraises

Taurillons Droughtmaster. 2 ans

au TaktikND), mais dans les élevages pratiquant une lutte chimique raisonnée et intégrant petit à petit l'ensemble des mesures dites de lutte intégrée, ce critère devient alors secondaire voire tertiaire derrière la fertilité et l'adaptation aux environnements chauds. Dans le Queensland, certaines familles d'éleveurs ne pratiquent plus le bain du bétail depuis plusieurs générations. En Nouvelle-Calédonie, un quart des éleveurs ne baignent quasiment plus leur troupeau.

Critère 4 : La valeur commerciale de la carcasse est liée aux qualités bouchères (conformation, croissance musculaire).

Critère 5 : La sécurité et le confort de travail sont liés au tempérament (et à la présence ou l'absence de cornes).

Produire une viande de qualité : un travail collectif / un objectif pour la filière

En pratique, la majorité des éleveurs travailleront sur une ou deux générations de croisement, au-delà cela devient très technique. On raisonne alors en terme de génération F1, F2, ou F3

Exemple : vaches mères Bramousines F1 x taureau Sénépol = produits F2 50 % Sénépol / 50% Bramousin).

Dans les troupeaux bien gérés, on peut estimer le pourcentage d'effet hétérosis attendus en fonction de la génération et de l'origine des parents.

Deux conséquences pour la filière :

• Cette approche technique nécessite le maintien d'un noyau de troupeaux en sélection pour plusieurs races européennes ET tropicales, sans trop se disperser compte tenu de la petitesse de la filière locale. La concertation entre sélectionneurs est aussi importante qu'hier, voire peut-être plus encore… Le marché des ventes de reproducteurs devraient aussi s'élargir à celui des génisses d'origines certifiées (pures ou F1) afin de faciliter le renouvellement des vaches mères pour les éleveurs ayant réalisés deux ou trois générations de croisement.

• Identifier son troupeau pour maîtriser sa performance pour rester efficace et garder le contrôle de ses croisements, l'éleveur doit enregistrer ses pratiques pour suivre au plus près les performances de ses animaux et faire les bons choix. Il faut être capable de connaître pour chaque animal, le pourcentage des différentes races ou « sang » qui le compose, sans cette information, les effets du choix d'un taureau et de sa race d'une génération à l'autre seront totalement aléatoires, et là, il faut retenir que le progrès génétique fonctionne dans les deux sens : autant par un bon suivi, les résultats montent, autant par une approche négligée les résultats chutent. Et chaque chute représente plusieurs années de travail perdues et une baisse de valeur du capital sur pied qu'est un troupeau.

Nombre de races croisées	***Effet hétérosis moyen*** (ex : gain moyen de poids)
Deux races (ex : Brahman x Limousin)	8 %
Trois races (ex : Bramousin x Sénépol)	15 %
Quatre races (ex : Charbrais x Sénésin)	21 %
Cinq races ou +	Effet max 21%

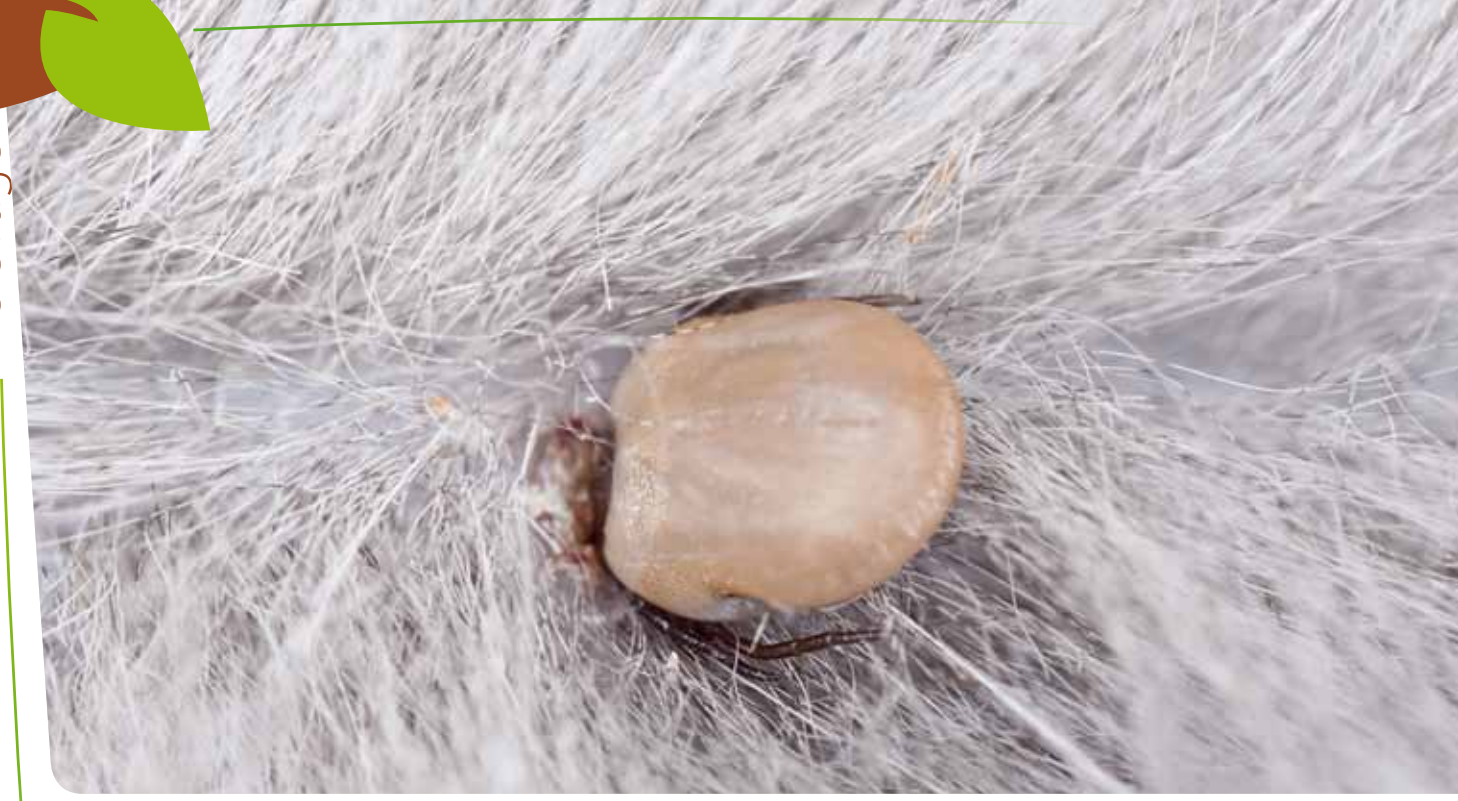

La résistance à la tique des races composites de Nouvelle-Calédonie

Cet article traite de la résistance à la tique des races composites présentes en Nouvelle-Calédonie en 2013. Il s'agit donc des Sénépol, Droughtmaster, Belmont Red, Santa Gertrudis, Brahmousin, Charbrais.

Auteur Thomas Hue – IAC

Même si le Taktic reste efficace dans la majorité des élevages pour contrôler les montées de tiques, il apparaît maintenant évident qu'on ne pourra plus faire reposer la lutte contre les tiques sur les seuls produits chimiques. Ces parasites ont développé des résistances aux différents produits utilisés (DDT, Rhodiacide, Bayticol, Dursbel, Butox…) et il faut maintenant mettre en place l'ensemble des moyens de lutte disponibles pour limiter l'usage du Taktic et prolonger au maximum son efficacité.

La lutte génétique n'est pas LA solution mais un des moyens de lutte à développer pour contrôler les populations de tiques. Certaines races sont connues depuis longtemps comme étant résistantes à la tique. La race Brahman est la plus connue mais d'autres races ont également un certain niveau de résistance.

La notion de résistance

Ce niveau de résistance correspond au pourcentage de tiques que l'animal va naturellement éliminer. Cette résistance a été calculée en mettant une quantité connue de larves de tique sur le dos d'un animal et en comptant le nombre de tiques qui arrivaient à se gorger.

Plus l'animal est résistant, plus il va de lui-même éliminer un grand nombre de tiques et plus le pourcentage de résistance sera élevé.

En fonction de ce pourcentage, la résistance est considérée comme :

- Très élevée : > 98%
- Modérée : 95-98%
- Faible : 90-95%
- Très faible : < 90%

La résistance des races face à la tique

Ainsi, les animaux de race Brahman éliminent environ 99% des larves de tiques qui montent sur eux. A l'opposé, les animaux de race Charolaise éliminent environ 75 à 80 % des tiques qui se fixent sur eux. 20 à 25% des tiques vont finir leur cycle, ce qui peut représenter un nombre important de tiques gorgées.

Entre ces deux extrêmes, différentes races présentent un degré de résistance modéré et leur utilisation est intéressante dans le cadre de la lutte contre les tiques. Ces races sont dites « composites » ou « synthétiques », car issues de croisements entre différentes races. Parmi ces races, on peut citer : les Santa Gertrudis, les Droughtmaster, les Brahmousins, les Charbrais,

les Belmont Red, les Sénépol, etc…, et il y en a bien d'autres encore dans le monde !

Ces races se classent en deux catégories : celles issus d'un croisement à partir du *Bos indicus* (Brahman) et celle issu d'un croisement de *Bos taurus* adapté aux conditions tropicales (ex : Sénépol).

Composition des races composites et proportion de « sang résistant ».		
Race	**Composition**	**Pourcentage de « sang résistant »**
Droughtmaster	50% à 62% Brahman, 50% à 38% Shorthorn	50-62%
Brahman, Charbrais	50% Brahman, 50% Limousin ou Charolais	50%
Santa gertrudis	3/8ème Brahman, 5/8ème Shorthorn	38%
Belmont Red	25 à 50% Africander, 25% Hereford, 25% Shorthorn, 0 à 25% de Brahman	0-25%
Sénépol	50% Ndama, 50% Red Poll	

• Dès les années 1940, il avait été observé que les croisements avec 3/8ème de sang Brahman étaient peu touchés par les tiques. Ces observations ont été confirmées dans les années 1970 par des études de grande ampleur en Australie.
Ces dernières études ont permis d'évaluer la résistance de différentes races vis-à-vis de la tique.
Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résistance des races composites à la tique (Utech, 1978)	
Race	**Résistance**
Santa gertrudis	96.6%
Droughtmaster	97.4%
Brahman x race européenne	95%
Belmont Red	97.7%

• Le Sénépol n'était pas très répandu à l'époque en Australie, il n'avait pas fait partie de cette étude. Sa résistance à la tique n'ayant jamais été évaluée, il a été nécessaire de mettre en place une étude en Nouvelle-Calédonie pour évaluer l'apport de cette race dans les croisements avec la race Limousine. *(cf prochain numéro).*

Des différences de sensibilité au sein d'une même race

L'enquête Australienne a également soulevée un point capital : **les variations de sensibilité à l'intérieur d'une race !** Il a été démontré, que quelque soit la race, 10% des animaux d'un troupeau était porteurs de 30% de l'ensemble des tiques du troupeau et que 20% des animaux hébergeaient la moitié des tiques du troupeau. Ainsi, en éliminant les animaux les plus sensibles, il était possible de réduire considérablement la population de tiques dans son exploitation.

Le tableau suivant indique la proportion d'animaux résistants aux tiques par race et par degré de résistance. La conséquence de cette variation individuelle du taux de résistance au sein d'une même race est que, même pour une race dite « résistante aux tiques », il faut continuer à sélectionner les animaux les plus résistants à la tique pour améliorer la résistance globale du troupeau, dans le cas contraire, le bénéfice recherché disparaitra (remarque : c'est ce qui est arrivé dans la majorité des troupeaux ayant introduit des Santa Gertrudis pour lutter contre les tiques).

Variation individuelle de la résistance à la tique au sein d'une même race				
	Proportion d'animaux dans une race ayant une résistance			
	Elevée	Modérée	Faible	Très faible
Santa gertrudis	36%	50%	10%	4%
Droughtmaster	52%	30%	18%	
Brahman x race européenne	30-60%	40-60%	0-20%	0-10%
Belmont Red	60%	25%	15%	

La coopérative d'utilisation de matériel en commun

Les agriculteurs ont de plus en plus la volonté de travailler et d'acheter du matériel en commun. La Cuma offre un cadre juridique permettant de pérenniser et d'optimiser le travail d'équipe dans un contexte économique où l'accroissement de la compétitivité est devenu fondamental. Elle est aussi un lieu d'échanges, de contacts entre les hommes.

La CUMA est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole. Concrètement, la CUMA va permettre de réduire les coûts de la mécanisation en augmentant la quantité de travail réalisée pour un même matériel. En outre, la CUMA permet de disposer de matériels modernes et innovants et de partager les risques.
La CUMA doit fournir du matériel à ses adhérents alors que ces derniers s'engagent à l'utiliser.

Les intérêts de la CUMA

- Raisonner, s'organiser et agir à plusieurs : les CUMA permettent de travailler ensemble et d'économiser ensemble.
- Gagner en performance : du matériel fiable pour un coût moindre et de meilleures conditions de travail.
- Améliorer la qualité : des démarches « qualité » engagent le groupe et chaque adhérent.
- Faciliter la diversification : L'appui du groupe permet une meilleure valorisation des produits nouveaux.

1- Comment fonctionne-t-elle ?

Il faut 3 associés au minimum.

L'adhérent. Il doit :

- Souscrire des parts sociales,
- S'engager à utiliser le matériel pour une quantité et durée donnée,
- Respecter le matériel,
- Payer les factures liées à l'utilisation de ce matériel.

La CUMA. doit :

- Mettre le matériel dont elle est propriétaire à la disposition de ses adhérents.

2- Qui en fait partie ?

- Les associés coopérateurs sont des personnes physiques ou morales qui s'engagent à utiliser les services de la coopérative en totalité ou en partie, pour une certaine durée et qui prennent des parts sociales dans le capital social en contrepartie de cet engagement. Ainsi, ils vont utiliser les matériels et engins de la CUMA pour un volume donné de production par exemple, ou un quota d'heures d'utilisation. En fonction de cet engagement, ils doivent prendre des parts sociales à hauteur de leur engagement.

Les parts sociales des associés coopérateurs et non coopérateurs donnent droit à un intérêt fixe déterminé par les statuts. Les excédents en fin d'exercice sont répartis entre les coopérateurs sous forme de ristournes en proportion des opérations que ceux-ci ont réalisé avec la coopérative.

Si les statuts le prévoient, peuvent également en faire partie :

- Les associés non coopérateurs peuvent apporter des fonds à la CUMA sans utiliser ses services. Ils ont des parts sociales dans la coopérative qui leur donnent droit à un taux d'intérêt qui peut être supérieur à celui réservé aux parts sociales des associés coopérateurs. Ils n'ont pas droit aux ristournes annuelles sur les éléments d'activité.
- Les tiers non coopérateurs peuvent

> Il y a actuellement en métropole, 12 500 CUMA avec un nombre moyen d'adhérents par CUMA de 21. Près d'un agriculteur sur deux est en CUMA.

utiliser les services de la coopérative, dans la limite de 20% du chiffre d'affaires annuel.

Attention :
Un même exploitant ne peut pour le même service et pour la même exploitation, adhérer à deux ou plusieurs coopératives.

3- Le capital social est variable
Il augmente avec l'entrée de nouveaux associés coopérateurs ou la souscription de parts nouvelles par les associés présents et peut diminuer suite au départ d'associés. Les associés coopérateurs doivent détenir en permanence plus de la moitié du capital social.

4- La gestion
La coopérative est gérée par un conseil d'administration d'au moins trois associés coopérateurs élus par l'assemblée générale pour une durée fixée par les statuts. Un tiers au plus des sièges du conseil peut être attribué aux associés non coopérateurs.

5- Les sanctions du non-respect des engagements
Le conseil d'administration peut décider de mettre à la charge de l'associé coopérateur qui n'a pas respecté tout ou partie de ses engagements une participation aux frais restant à la charge de la collectivité. Il peut décider de lui appliquer les sanctions prévues dans les statuts (pénalité, non paiement des ristournes..) ou prononcer son exclusion.

6- Le retrait d'un associé
L'associé ne peut partir qu'à la fin de sa période d'engagement ou exceptionnellement avant, en cas de force majeure ou de motif valable reconnu par le conseil d'administration. Le départ anticipé de l'associé ne doit pas porter préjudice au bon fonctionnement de la coopérative et ne pas entrainer la réduction du capital social au dessous des ¾ du montant le plus élevé depuis la constitution de la coopérative.
Tout membre qui cesse de faire partie de la coopérative reste tenu durant 5 ans de toutes dettes sociales existant au moment de sa sortie.

Les statuts de la CUMA, ainsi que son règlement intérieur, prévoient les modalités d'utilisation du matériel par chaque adhérent.
Il y a actuellement en métropole, 12 500 CUMA avec un nombre moyen d'adhérents par CUMA de 21. Près d'un agriculteur sur deux est en CUMA.

7- La responsabilité des associés coopérateurs dans le passif de la CUMA est limitée à deux fois le montant de leurs parts sociales.
La responsabilité des associés non coopérateurs est limitée au montant de leurs apports.
Les administrateurs sont responsables individuellement ou solidairement, selon les cas, des fautes commises dans leur gestion. Ils doivent détenir un nombre de parts réservées à la garantie de leur gestion.

Plus d'informations :
Service juridique de la Chambre d'agriculture
Tél : 24 31 60

Dossier

Nouvelle mandature, des élus à votre écoute

Avec les élections de la Chambre d'agriculture en décembre 2012, une nouvelle équipe s'installe pour devenir l'interface entre les intérêts agricoles, les pouvoirs publics et les collectivités locales pour défendre l'intérêt général du secteur.
S'appuyant sur l'expertise des équipes, ils s'engagent au quotidien pour la performance durable de l'agriculture calédonienne en proposant des actions ciblées pour apporter toujours un meilleur service aux professionnels.
Moteurs des débats de fonds, ils construisent avec les nombreux partenaires les filières agricoles, afin de préparer l'avenir de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie.
Pour ce premier numéro de l'année 2013, La Calédonie Agricole a souhaité tracer un bilan des actions menées ces six dernières années afin de mieux connaître les changements profonds que la Chambre d'agriculture a initiés pour répondre aux attentes et besoins des agriculteurs.

Les évolutions, **au service** des agriculteurs

En 2007, les membres de la Chambre d'agriculture ont souhaité réaliser un audit afin de redéfinir les axes stratégiques à suivre. Le cabinet d'audit KPMG a réalisé en 2007 un diagnostic de la Chambre d'agriculture auprès de 30 décideurs du monde rural. Les préconisations ont permis d'élaborer la feuille de route pour les années suivantes et le développement des activités s'est fait au profit d'actions de terrain et dans des domaines techniques. Bilan de ce qui a été mené durant les 6 dernières années.

Les agriculteurs acteurs de leur développement

Les missions de la Chambre d'agriculture ont été redéfinies, l'objectif étant de replacer les agriculteurs au cœur des décisions et des problématiques pour répondre au mieux à leurs besoins. Un comité de direction a été mis en place. Chaque semaine, le président, les 3 vice-présidents représentant des trois provinces et le directeur définissent les actions à mener. Chaque activité est de plus suivie par une commission technique, véritable espace de concertation et outil de pilotage ouverts aux partenaires. Les bureaux et assemblées générales de la Chambre d'agriculture se sont systématiquement tenus hors de Nouméa, généralement à Nessadiou, au cœur de l'activité agricole. Enfin, les statuts de la Chambre d'agriculture ont été modifiés afin de permettre une meilleure représentativité des provinces au bureau.

Des services plus proches des agriculteurs

L'ouverture de nouvelles antennes et la tenue de permanences a permis d'élargir et d'améliorer l'accueil des agriculteurs sur le territoire. La Chambre d'agriculture est désormais présente à Nouméa, Bourail, Nessadiou, Pouembout, Koumac, Poindimié, Lifou et La Foa.

En parallèle, le développement des services techniques a permis de lancer de nouvelles actions pour mieux répondre aux besoins des agriculteurs :

Développement du pôle animal

- Création d'un Groupement de défense sanitaire animal (GDS-A) : Mise en place d'une gestion concertée et raisonnée de la lutte contre la tique (diminution de 50% de l'utilisation des tiquicides et maîtrise globale de cette problématique) ; Identification de la moitié du cheptel bovin (IPG) et valorisation des données pour la gestion des troupeaux et de la filière ; extension progressive du suivi sanitaire à d'autres pathogènes que la tique,
- Réalisation d'avancées majeures avec la création et l'appui au lancement de l'Interprofession viande de Nouvelle-Calédonie (IVNC) ; travail sur la revalorisation du prix de la viande bovine (augmentation d'environ 20% du revenu des éleveurs bovins) ; accompagnement sur la réforme de la classification des carcasses ; promotion d'une charte de développement de la filière bovine avec l'ensemble des partenaires,
- Développement des activités de la

station et de l'étalonnerie de Nessadiou.

Création d'un pôle végétal

La création d'un pôle végétal a permis la mise en place de nouveaux services en phase avec les besoins des agriculteurs :

- Appui aux bonnes pratiques (étalonnage des appareils de traitements des producteurs de squashs, soutien au lancement des démarches qualité, audit des pratiques par un technicien spécialisé en protection des végétaux,…) ;
- Création d'un Groupement de défense sanitaire du végétal (GDS-V) : Rédaction d'un guide d'utilisation des produits phytosanitaires homologués, appui aux transferts vers les producteurs de nouvelles méthodes de lutte (charançons du bananiers, thrips en maraichage,…) ; mise en place de diagnostics des ravageurs aux champs ou en laboratoire ; création d'un réseau de surveillance des ravageurs pour améliorer la protection des végétaux.

- Création de la plateforme de machinisme agricole avec des missions de conseil, d'expertise et de formation ; investissements dans de nombreux équipements pour la mise en place d'un plateau technique pour la formation des agriculteurs sur Pouembout et sur des sites délocalisés en province Sud et à Maré.

Développement durable et démarche qualité

Conscient des enjeux environnementaux liés aux bonnes pratiques agricoles, la Chambre d'agriculture a créé un poste de conseiller sur les démarches qualité pour accompagner les agriculteurs dans la valorisation de leurs productions notamment à travers la mise en place de la certification « agriculture responsable ». Un poste de chargé de développement durable a également été créé. Il a permis la réalisation des premières collectes de produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) en province Sud. Des actions sont programmées dans le Nord et les Iles Loyauté avec un travail sur la collecte des déchets agricoles et sur le compostage.

Au-delà du développement ou de la création de ces missions, la Chambre d'agriculture apporte historiquement des services aux agriculteurs, tels que : le service formation, le service juridique l'importation des engrais (4300 tonnes en 2012), la gestion de l'aide à l'énergie, certaines aides à l'élevage, la gestion du marché de gros de Ducos. Elle gère aussi le réseau Bienvenue à la Ferme et le Centre de gestion du Nord.

Interview

Gérard Pasco

Président

Avec un deuxième mandat à la présidence de la Chambre d'agriculture, Gérard Pasco a pour objectif de faire aboutir la diversité des actions menées depuis 6 ans. Des projets d'envergure qui permettent une structuration et une professionnalisation du secteur agricole.

LCA : Quel est pour vous le temps fort du bilan des 6 dernières années ?

GP : En 6 ans, les chantiers ont été nombreux et tous indispensables. Mais ce que je souligne c'est surtout la mise en place des groupements de défense sanitaire, que ce soit animal ou végétal. En effet, il s'agit là d'une véritable structuration du monde agricole. Il aura fallu ce temps pour les mettre en place et c'est surtout à partir de 2013 que les actions seront visibles dans le dommaine végétal car désormais nous sommes en phase de mise en œuvre opérationnelle.

LCA : Et maintenant, quel est votre état d'esprit pour les 6 nouvelles années ?

GP : Je souhaite fédérer l'ensemble des partenaires du monde agricole. J'irai rencontrer les organisations professionnelles et les partenaires afin de voir comment toujours mieux travailler ensemble, dans le même sens. La Chambre d'agriculture est aujourd'hui bien reconnue, elle fédère et rassemble les acteurs du secteur agricole, mais ce mouvement est à poursuivre en permanence. La Chambre d'agriculture a pris une nouvelle dimension en 6 ans. Il s'agit bien de poursuivre les synergies, c'est la seule manière de faire avancer les dossiers. Les partenaires sont indispensables.

LCA : Comment se passe la rentrée de la nouvelle mandature ?

GP : Sur les 35 élus, 26 personnes sont nouvelles. Il s'agissait donc de commencer par une présentation des activités, des services, des personnes et du patrimoine de la Chambre d'agriculture. C'est une nouveauté ! C'est la première fois qu'une intégration aussi poussée est menée. Il est indispensable que les nouveaux élus comprennent l'enjeu de la mission qui leur est confiée. Trois journées ont été organisées pour faire connaître la Chambre d'agriculture de l'intérieur et permettre ainsi une meilleure intégration.

LCA : Selon vous, quel sera le projet phare à venir ?

GP : Je crois beaucoup en la nécessité de construire un pôle agricole où tous les services liés à l'agriculture seront regroupés et mutualisés. Un projet est en cours sur un terrain de Païta, proche de la Ziza. Ce nouveau pôle agricole serait une innovation et permettrait un véritable essor de l'agriculture. Tout d'abord, il permettrait de délocaliser le dock des engrais, de créer un « carreau » de producteurs et de regrouper toutes les organisations professionelles et tous les services administratifs agricoles sur un même site, une véritable aubaine.

LCA : Un dernier point à souligner ?

GP : Oui, je voulais remercier tous les agriculteurs qui nous ont renouvelé leur confiance. Les anciens comme les plus jeunes. Je m'engage ainsi que mon équipe à répondre au mieux à leurs attentes. Je constate que la nouvelle génération d'agriculteurs a le dynamisme nécessaire pour reprendre le flambeau par la suite.

Un message tout particulier pour remercier Guy Monvoisin et Maryse Vidoire qui m'ont accompagné et ont beaucoup œuvré, avec une grande efficacité, pour le monde agricole. Je tiens aussi à saluer l'implication et le dévouement des équipes de la Chambre d'agriculture. Le directeur ainsi que l'ensemble du personnel œuvrent au quotidien pour répondre aux besoins nombreux du monde agricole. On le voit bien depuis quelques années, l'expertise de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie s'est renforcée et les compétences se sont développées. De plus, cette compétence s'exporte puisque l'institution est devenue un véritable moteur dans la région Pacifique. A terme, il s'agit de développer les échanges commerciaux avec les autres pays de la région pour trouver de nouveaux marchés. La coopération régionale est donc essentielle.

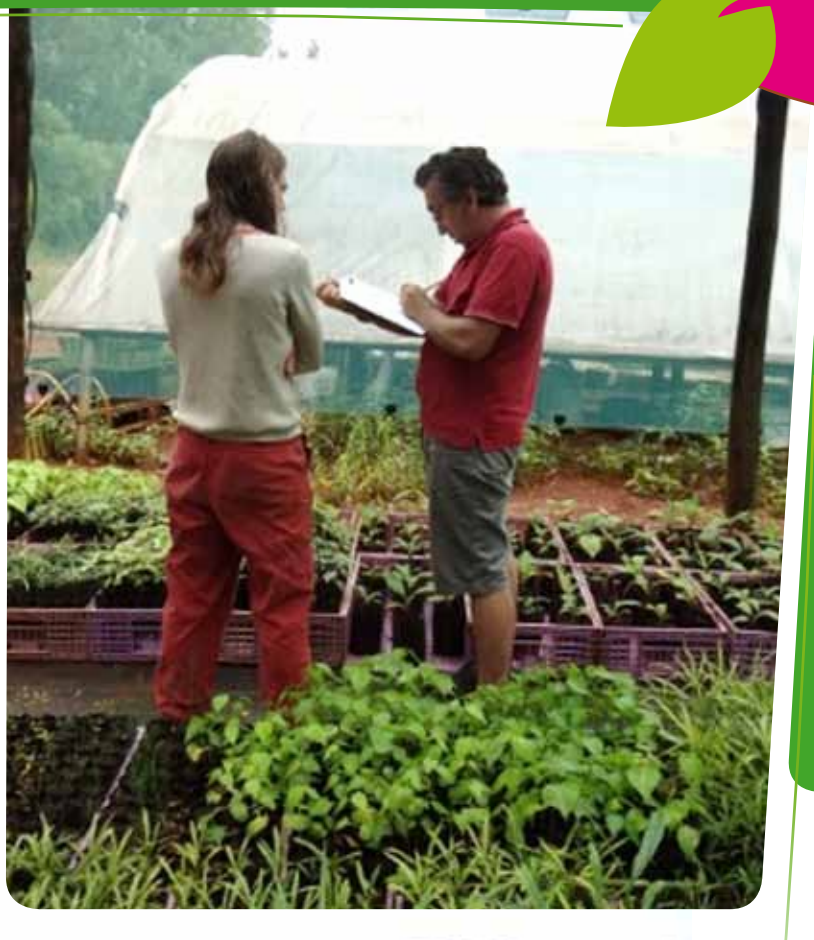

Interview
Noréné Warekaicane

Vice-président, province Iles Loyauté

Engagé au sein de la Chambre d'agriculture depuis 6 ans, Noréné Warekaicane entame désormais son deuxième mandat. Elu 1er vice-président de la Chambre d'agriculture, il est aussi président de la commission GDS – V et de la commission coopération régionale.

LCA : Comment voyez-vous le rôle de la Chambre d'agriculture ?

NW : Les agriculteurs ont pour vocation de nourrir le pays. Or aujourd'hui, ce n'est pas encore tout à fait possible. La Chambre d'agriculture a justement pour mission d'aider les agriculteurs au quotidien pour leur permettre de remplir leur vocation.

LCA : Comment la Chambre d'agriculture peut-elle justement aider les agriculteurs ?

NW : La Chambre d'agriculture doit donner aux agriculteurs une meilleure place. La place qu'ils méritent. Elle doit les aider à produire en les accompagnant sur les problématiques phytosanitaires, sur le suivi cultural ou même sur l'accès au foncier.

Elle doit aussi les accompagner pour diversifier leurs productions et développer leur circuit de commercialisation. Elle doit enfin les soutenir dans la promotion de leurs activités.

Cette dynamique est lancée et il faut la poursuivre. C'est le cas par exemple pour les Iles Loyauté, avec le Centre de gestion qui se développe et la Plateforme machinisme qui va s'implanter aux îles pour apporter un soutien important aux agriculteurs.

LCA : C'est la première fois que vous occupez la fonction de 1er vice-président. En quoi consiste cette nouvelle responsabilité ?

NW : La Chambre d'agriculture est territoriale. En tant que vice président, je ne représente pas seulement ma province d'origine mais je dois avoir un œil « territoire ». Au sein de la Chambre d'agriculture, nous veillons à assurer au mieux cette vocation territoriale avec un accès de tous les agriculteurs aux mêmes services partout.

Je tiens aussi à souligner l'importance de poursuivre et développer les démarches liées à la reconnaissance de la qualité et de l'origine des produits.

Interview
Claudine Verger
Vice-présidente, province Sud

Fortement engagée au sein de nombreuses associations et institutions pour défendre et soutenir le monde agricole, Claudine Verger entame un mandat de 2ème vice présidente de la Chambre d'agriculture. Elle aura également pour mission de présider la commission formation.

LCA : La Chambre d'agriculture a organisé 3 journées pour mieux faire connaître aux nouveaux élus l'outil « canc ». Qu'en avez-vous pensé ?
CV : C'était une première et nous avons apprécié l'initiative. Cela représentait une occasion de nous retrouver, d'échanger et de nous découvrir, car beaucoup d'élus sont nouveaux. Ces séminaires d'intégration nous ont véritablement permis de mieux connaître la Chambre d'agriculture.
Nous avons pu mesurer l'étendue de ses missions, connaître les équipes, et decouvrir les outils gérés, comme la station d'élevage de Nessadiou ou encore la plateforme de normalisation des végétaux aux frontières à l'aéroport de Tontouta. C'est essentiel de connaître tous ces éléments pour gérer les dossiers au mieux.

LCA : Qu'est ce qui motive votre engagement au sein de la Chambre d'agriculture ?
CV : Ma préoccupation, c'est essentiellement la relève. C'est très important de trouver des jeunes motivés et formés pour assurer la pérennité de l'agriculture. On le constate depuis plusieurs années, le secteur agricole souffre d'une pénurie de jeunes pour reprendre le flambeau. L'un des soucis majeur est l'accès à la terre. La problématique foncière est à étudier de près.

LCA : Vous êtes présidente de la commission formation, pour vous quel est le chantier prioritaire ?
CV : Toujours de former les agriculteurs sur les bonnes pratiques. Les mentalités ont évolué ces dernières années, nous sommes tous bien consciens des risques liés aux produits phytosanitaires, tant pour nous agriculteurs, que pour les consommateurs. Désormais, avec la formation professionnelle qui s'est bien développée, les bonnes pratiques s'installent ce qui est à souligner. L'autre point concerne l'apprentissage. Il faut donner envie aux jeunes de se former. L'enseignement agricole doit se développer et mieux s'organiser.

Interview
Jean-Pierre Zenkuro
Vice-président, province Nord

Elu pour le Nord, Jean-Pierre Zenkuro est également 3ème vice-président. Il a aussis en charge la présidence de la commission machinisme.

LCA : C'est la première fois que vous rentrer au bureau de la Chambre d'agriculture. Que souhaitez-vous insuffler à la Chambre d'agriculture ?
JPZ : Mon objectif est véritablement de désenclaver la Côte Est et les îles. Ce sera véritablement une priorité du mandat de 5 ans. Il s'agit de développer les zones les plus reculées.
Il me semble aussi important de mieux faire connaître la Chambre d'agriculture sur le terrain. En tant qu'élus, nous devons aller sur les exploitations pour faire connaître l'ensemble des services qui sont à la disposition des agriculteurs. Nous devons également les inciter à s'inscrire au registre de l'agriculture, c'est indispensable pour la profession.

LCA : Vous faites partie des membres fondateurs du réseau BAF en 2002, avec ce recul, quelles sont vos attentes pour le réseau ?
JPZ : Je tiens à souligner que le réseau est maintenant bien connu et qu'il y a une véritable demande de la population pour l'agri-tourisme. J'encourage donc les agriculteurs à venir nous rejoindre. C'est à la fois une source de revenu complémentaire non négligeable et une activité passionnante. C'est un réseau qui marche très bien en Nouvelle-Calédonie et qui permet de montrer la qualité de notre savoir faire.

LCA : Vous contribuez au développement de la filière tubercule, quelles sont les initiatives pour la filière ?
JPZ : Effectivement, il faut développer cette filière. A Poindimié, nous venons de créer une association pour le développement du tubercule taro. D'ailleurs, parmi les projets, une mini foire taro sera organisée à Poindimié cette année.

Les **commissions** de la **Chambre d'agriculture**

11 commissions de pilotage

Leur rôle :
Les commissions de pilotage ont pour adjectif d'assurer le pilotage des outils et des missions dont la gestion est confiée aux professionnels au travers de la Chambre d'agriculture. Elles permettent de définir, de valider avec nos partenaires les plans d'action et les modalités de mises en œuvre de ces outils/missions.

Liste des 11 commissions :
- Plateforme machinisme agricole (PMA),
- Groupement de Défense Sanitaire du Végétal (GDS-V),
- Groupement de Défense Sanitaire Animal (GDS-A),
- Plateforme de Normalisation des Végétaux aux Frontières (PNVF),
- Signes de Qualité,
- Marché Broussard (ex demi-gros de Ducos),
- Dock des engrais,
- Coopération régionale,
- Commission Flux et Cotation,
- Centre de Gestion du Nord (CGN),
- Etalonnerie.

14 commissions internes

Leur rôle :
Ces commissions ont pour objectif de gérer en interne les positions de la Chambre d'agriculture sur les dossiers confiés. Elles regroupent les élus et les agents concernés selon les thèmes des commissions.

Liste des commissions internes :
- Végétale,
- Grandes cultures,
- Horticulture,
- Commercialisation,
- Elevage,
- Productions Hors-sol,
- Aquaculture,
- BAF,
- Environnement,
- Administrative et financière,
- Formation,
- Economique,
- Province des Iles,
- Juridique.

La présidence

Président

Gérard Pasco • Tontouta
Elevage de bovins

1 er Vice - président

Norene Warekaicane • Maré
Arboriculture

Le bureau

Gérald Robelin • Moindou
Arboriculture et réseau BAF

Pierre-Benoit Wangane • Lifou
Cultures vivrières

Emmanuel Louisy-Gabriel • Voh
Elevage de bovins

Kalinka Persan • Bourail
Cultures maraîchères

Elus Province Iles Loyauté

René Wacapo • Lifou
Arboriculture et culture maraîchère

Jean-Marc Hniminau • Lifou
Agriculture et élevage porcin

Sam Kecine • Lifou
Cultures vivrières

2eme Vice - présidente

Claudine Verger • Mont Dore
Arboriculture et cultures de plein champ

3eme Vice - président

Jean-Pierre Zenkuro • Poindimié
Cultures vivrières et réseau BAF

Georgina Neaoutyine • Poindimié
Horticulture ornementale et réseau BAF

Eric Guillermet • La Foa
Elevage de bovins

Daniel Guepy • La Foa
Elevage d'ovin, de bovin et réseau BAF

Fernand Martin • Ouegoa
Elevage de bovins et cultures de plein champ

Henri Wamalo • Lifou
Arboriculture

Jean-Jacques Wejin • Lifou
Arboriculture

Elus Province Nord

Marc Devillers • Koumac
Elevage de bovins

Christophe Chiara • Kaala Gomen
Cultures plein champ et apiculture

Christophe Courtot • Pouembout
Cultures plein champ

Axel Billi
Elevage de bovins et cham

Elus Province Sud

Maurice Aujogue • La Tamoa
Arboriculture et maraîchage

Audrey Garin • Poya
Cultures vivrières

Steeve Hellouin • Bourail
Cultures plein champ

Elus Province Sud

Marie Guiyesse • Boulouparis
Elevage porcin

Guillaume Persan • Paita
Arboriculture et maraîchage

Fabrice Ugolini • Bourail
Arboriculture

…et • *Koné*
… cultures de plein
…mp

Charles Groaiu • *Ponerihouen*
Arboriculture

Anlsème Young • *Ouégoa*
Elevage de bovins

Jerôme Paoumua • *Poindimié*
Caféïculture

Gilles Delrieu • *La Foa*
Cultures maraîchères et élevage de bovins

Roland Clemen • *Bourail*
Cultures plein champ

Patrice Robelin • *Bourail*
Cultures plein champ

Philippe Rolland • *Paita (UPRA bovine)*
Elevage de bovins

John Outhey • *Poya*
Elevage de bovins

L'ADEME, un pour l'agriculture

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) accompagne les acteurs locaux vers une démarche de développement durable. L'agence intervient essentiellement sur les problématiques de la maitrise de l'énergie et de la gestion des déchets. Grâce à son soutien, la Chambre d'agriculture a récemment créé un service qui accompagne les agriculteurs sur toutes questions de développement durable.

L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie d'une part, et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'autre part. Elle a pour vocation d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre des politiques de développement durable.

Energies et déchets

L'agence travaille avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) sur les thématiques énergies telles que économie d'énergie ou énergies renouvelables. Elle intervient aussi avec les communes à travers le soutien financier sur la création de postes dédiés à l'énergie. Sur la problématique déchets, l'ADEME travaille principalement avec les provinces, mais intervient également auprès des syndicats de gestion des déchets et des communes pour moderniser la gestion des déchets mise en place sur l'ensemble du territoire.

L'ADEME participe également au financement des postes de chargé de développement durable dans les trois chambres consulaires (CCI, CMA et CANC), afin de sensibiliser les professionnels aux problématiques environnementales et de les accompagner vers des démarches de développement durable.

Accompagnement de l'agriculture

L'ADEME a financé la première enquête sur le gisement du stock historique des déchets des produits phytosanitaires en 2010. Grâce à cette initiative, la Chambre d'agriculture a organisé deux opérations de collecte des stocks historiques en province Sud. 9 tonnes de déchets dangereux ont été éliminées sur les exploitations agricoles. La dynamique continue avec l'organisation d'une collecte en province Nord et la réglementation de la filière en province Sud.

L'ADEME a également participé au financement de l'achat de matériel de compostage sur le Lycée agricole de Pouembout (broyeur, retourneur d'andin, sonde…). Cela a permis de réaliser un essai de compostage de déchets verts afin d'acquérir des références technico économiques sur le compostage en Nouvelle-Calédonie. Les résultats de cette étude seront diffusés prochainement.

La Chambre d'agriculture a récemment créé un nouveau service développement durable grâce au soutien de l'ADEME. La chargée de développement durable travaille sur les thématiques énergies et déchets mais aussi sur l'eau, l'utilisation des intrants. L'objectif du poste est d'accompagner les agriculteurs vers le développement durable.

Contact - Laura Henry :
Tél : 21 31 60 - lhenry@canc.nc

L'ADEME conseille les pouvoirs publics sur l'orientation des politiques environnementales. Elle apporte :

- Un soutien technique tel que la mise en place de formations ou de missions d'expert,
- Un soutien financier avec, par exemple, le financement d'études ou la mise en place de projets,
- Un soutien humain avec des créations de postes.

Trois personnes travaillent à l'ADEME en Nouvelle-Calédonie :

- Camille Fabre, représentant de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie,
- Sylvain Faveraud, chargé de mission déchets et environnement,
- Jonas Parmé, chargé de mission énergie.

Portrait d'Isabelle Dejean, pépiniériste à Pouembout

Isabelle Dejean est horticutrice à Pouembout. Installée depuis 1998, son exploitation la Pépinière le Phoenix, ne cesse d'évoluer. Son objectif est clair… cultiver les plantes qu'elle aime mais surtout étonner et satisfaire ses clients. Aujourd'hui, la pépinière offre une palette très variée de plantes, arbustes et palmiers de tout genre.

De père informaticien et de mère Laborantine, le goût du voyage a été transmis à Isabelle dès son plus jeune âge. Ses séjours au Maroc, Italie, France ou encore Afrique ont sans doute influencés ses choix.

Lorsqu'Isabelle achète la propriété avec son époux en 1994, c'était initialement pour faire du maïs. Mais sa passion pour les plantes et l'absence de producteur de palmier sur Pouembout l'ont tout naturellement amené à créer sa pépinière sur la propriété. *« Quand nous nous sommes installés sur Pouembout, cela n'a pas été facile de trouver du travail. Alors après l'achat de notre propriété, j'ai préféré tenter l'aventure et mettre en place ma propre pépinière. Il y avait de la demande et personne ne produisait de palmier à l'époque »* souligne la productrice.

En 1998, après la naissance de son fils, Isabelle s'inscrit au ridet et démarre officiellement son exploitation. *« J'ai toujours aimé les plantes. Au début j'ai commencé avec des palmiers et des cycas parce qu'il n'y en avait pas ou peu en province Nord. Mais petit à petit l'idée a vite germée d'aller plus loin, de produire plus, tout en diversifiant mon offre »*. En 2004 Isabelle crée la pépinière le Phoenix. Le nom de l'exploitation, le phoenix, été choisi en référence au palmier dattier. Le genre Phoenix constitue les dattiers, et fait partie de la famille des Arécacées.

Une offre variée

Les premières productions de l'exploitation sont donc les palmiers. Mais très vite, Isabelle augmente et diversifie sa production avec des arbustes, des plantes à fleurs, des plantes vertes et des arbres fruitiers. *« Tout est produit sur place, bouture, graine ou greffe, je fais tout moi-même. J'essaie de produire des plantes que mes clients ne trouveront pas ailleurs, mais surtout, je ne produis que des plantes que j'aime. J'ai tendance à comparer les plantes au prêt à porter. Pour susciter l'envie, il faut sans arrêt se renouveler*

et pouvoir proposer des plantes que les gens ne connaissent pas ou ne voient pas partout. Le deuxième aspect que j'aime dans mon métier est le contact avec la clientèle. Les clients me posent beaucoup de questions, un peu de curiosité et surtout des conseils sur la manière de planter et entretenir chez eux les plantes qu'ils achètent. On ne peut pas s'improviser pépiniériste ou paysagiste, c'est primordial pour moi de bien connaitre mes productions, le type de sol nécessaire, les amendements, l'évolution de la plante ». Toujours à la recherche de nouveautés, Isabelle Dejean développe actuellement une culture d'hibiscus d'Hawaï et proposera très prochainement des cultivars différents de différentes couleurs.

Mais aussi paysagiste

Isabelle travaille également comme paysagiste. Même si cette deuxième activité est secondaire et ne doit pas se faire au détriment de la production. C'est surtout la parfaite connaissance de ses productions qui lui permet de proposer cette prestation. *« C'est vraiment une approche différente et complémentaire. Quand on est paysagiste, il faut travailler vite. Mais le principal frein à cette activité, hormis le fait qu'elle soit très gourmande en temps, c'est que c'est un marché petit. Dans la région, les gens louent leur maison et donc ne cherchent pas forcément à aménager leur jardin puisqu'il ne leur appartient pas. Mais c'est une nécessité de diversifier mes activités. L'agriculture est un métier passionnant mais ingrat. Il ne suffit pas de travailler pour en vivre. Si je ne faisais que de la production et de la vente ça ne marcherait pas »* précise Isabelle.

Le développement de l'horticulture en province Nord

L'horticulture a connu un réel essor ces dernières années notamment grâce à quelques initiatives privées et publiques. *« Comme il n'y avait pas de manifestations en province Nord dédiées à l'horticulture, Michel Helly et José Kabar ont vraiment poussé pour son développement. Ils ont organisé des visites dans le Sud pour visiter des pépinières, dont celle de Goro. Des visites en bus ont été organisées pour aller à la rencontre d'autres producteurs. Une association a été créée, elle a commencé par faire le tour des communes de la province Nord afin d'informer les petits producteurs que la filière se structurait et qu'il y avait un marché à développer. La province a également mis en place de nombreuses formations.»* Et c'est ensuite que le premier salon de l'horticulture a vu le jour en 2005. Il connait depuis un succès croissant. Isabelle a d'ailleurs participé à l'organisation du salon pendant les trois premières années.

Isabelle a bien développé la taille de son exploitation depuis sa création. Aujourd'hui sa clientèle est composée à 80 % de particuliers. L'exploitation dispose de 1500 m2 d'ombrière et autant en plein soleil. Elle emploi une salariée à plein temps et participe à de nombreuses manifestations (fête du cerf et de la crevette, foires de Koumac et Bourail, Salon du Jardinage et bien sûr le salon de l'horticulture. *« Ma clientèle m'a même demandé d'ouvrir le dimanche mais il faut bien garder un peu de temps pour moi »* souligne la pépiniériste.

Et depuis 6 ans, Isabelle Dejean a aussi intégré le réseau Bienvenue à la ferme.

La propolis, un produit 100% naturel

Pour comprendre l'étymologie du mot «propolis», il faut se tourner du côté grec ancien où les mots «pro» et «polis» signifient respectivement «devant, en avant de» et «ville, cité». La propolis, placée à l'entrée de la ruche par les abeilles pour prévenir l'intrusion de prédateurs, est utilisée par les abeilles comme mortier et anti-infectieux pour assainir la ruche. Elle est également récoltée pour ses propriétés thérapeutiques.

La propolis est une substance produite par les arbres pour se protéger des attaques d'insectes ou de champignons. Son aspect résineux en fait une excellente pellicule imperméable qui possède également des propriétés anti-infectieuses et anti-fongiques. Les abeilles la récoltent directement sur les écorces et les bourgeons de certaines essences d'arbres.

Les Grecs et les Egyptiens s'en servaient en tant qu'antiseptique et cicatrisant. Et la propolis était utilisée dans les embaumements de momification par les Egyptiens.

Les abeilles utilisent la propolis comme un matériau de construction et de réparation, elle va aussi servir à momifier les intrus morts à l'intérieur de la ruche et trop gros pour être transportés par les abeilles. Elle prévient dans cette utilisation de la putréfaction du cadavre embaumé. Elle est aussi déposée en fines couche à l'intérieur de la ruche, pour lisser les parois ainsi que les alvéoles qui recevront les oeufs de la reine.

Transformation de la propolis par l'homme

L'apiculteur récolte la propolis directement dans la ruche, en raclant les têtes de cadres, c'est à cet endroit que la propolis est la plus propre et la plus récente. Une autre méthode consiste à insérer dans la ruche une «grille à propolis», constituée de nombreuses fentes et interstices. Les abeilles vont alors s'atteler à boucher ces trous avec de la propolis. Pour récupérer la propolis, l'apiculteur placera cette grille au froid, la propolis va alors se durcir sous l'effet du froid. Un fois récoltée, la propolis doit être assainie et séparée de la cire que les abeilles y ont ajouté.

Les abeilles d'une ruche produisent entre 100g et 300g récoltable de propolis par an.

Composition de la propolis

Sa composition varie en fonction de l'environnement dans lequel la ruche évolue. Mais d'une manière générale elle est composée de :

- 50 à 55% de résines arboricoles et autres substances résineuses,
- 25 à 35% de cire fabriquée et incorporée par les abeilles,
- 10% d'huiles essentielles,
- 5% de pollen de fleurs,
- 5% de divers produits organiques (bois, végétaux,…) et minéraux (oligo-éléments…).

De par sa composition, la propolis a des effets puissants sur le système immunitaire de l'Homme. Elle va stimuler la synthèse d'anticorps et va accroître l'activité des macrophages, boostant ainsi le système immunitaire. En augmentant le nombre d'anti-corps dans l'organisme, l'individu est beaucoup plus résistant aux maladies ! Son action ciblée ne détroit pas l'ensemble de la flore intestinale mais uniquement les bactéries pathogènes.

La propolis est de plus en plus utilisée pour des traitements dermatologiques (brûlures, plaies, zona…), infections ORL (bronchites, angines, rhumes…), traitement des rhumatismes.

Source : www.propolis-propolis.net

Le plan prévisionnel de fumure, outil de gestion « responsable »

Le plan prévisionnel de fumure permet à l'agriculteur de rationnaliser ses apports d'engrais et d'optimiser ses résultats de production tout en respectant la ressource en eau. Il est indissociable du bilan azoté qui doit être réalisé en amont, pour déterminer les besoins de chaque culture.

Pourquoi réaliser un plan de fumure ?

Le plan prévisionnel de fumure est un outil permettant d'ajuster la fertilisation aux besoins de chaque parcelle et culture de l'exploitation agricole.
Il se présente sous la forme d'un tableau dans lequel on inscrit, avant la campagne, l'ensemble des apports d'engrais (azote « N », phosphore « P » et potassium « K ») par parcelle et par culture en fonction d'un objectif de rendement réalisable.
Il donne une image des engrais à apporter sur l'ensemble de l'exploitation pour la campagne à venir.
Grâce au plan prévisionnel de fumure, l'agriculteur peut prévoir ses commandes à l'avance, éviter les stocks inutiles et donc rationnaliser ses coûts et son organisation.
L'élaboration et le respect du plan de fumure permettent également de maîtriser les apports d'engrais pour éviter la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Quels sont les éléments nécessaires pour élaborer un plan de fumure ?

La réalisation d'un plan de fumure nécessite de dresser un bilan des besoins pour chaque culture. dont la méthode de calcul précise sera présentée dans une fiche technique, nécessite de connaître trois éléments clés : l'objectif de rendement, les besoins de la culture et la fourniture du sol.

L'objectif de rendement

Pour chaque parcelle et chaque culture, il faut déterminer un objectif de rendement. Un objectif réalisable doit être calculé de la manière suivante : on regarde le rendement des 5 dernières années, on supprime le meilleur et le plus mauvais, puis on fait la moyenne des trois années restantes.
Il est possible de calculer un objectif de rendement commun à toutes les parcelles d'une même culture mais il faut alors que le potentiel des sols soit équivalent sur ces parcelles.
Déterminer un objectif de rendement juste permet d'éviter un surdosage d'engrais et donc de limiter les pollutions.

Les besoins de la culture

Une fois que l'on a déterminé l'objectif de rendement pour une culture, il faut connaitre ses besoins en azote (N), phosphore (P) et potassium (K). Ces données sont accessibles dans des tables de références qui indiquent les besoins pour produire une tonne ou un quintal. On multipliera alors l'objectif de rendement au besoin de la culture pour obtenir les besoins totaux nécessaires.
Pour simplifier le plan prévisionnel de fumure, les cultures sont classées selon leurs niveaux d'exigences en P et K. Une culture à faible niveau d'exigence ne nécessite pas l'apport de P et K tous les ans. Pour une culture à forte exigence en revanche, il faudra s'assurer que ces éléments ne soient pas limitants en faisant une analyse de sol.

> Tout agriculteur peut obtenir un accompagnement et du conseil dans l'établissement et la mise en application de son plan de fumure, dans le cadre, ou non de l'agriculture responsable. Cette aide est apportée par les techniciens provinciaux.

La fourniture du sol

On entend par « fourniture du sol » la quantité d'éléments fertilisants déjà présents dans le sol et disponibles pour la culture. Elle est déterminée soit par une analyse de sol, soit en additionnant plusieurs éléments : les apports organiques et leurs fréquences, la gestion des résidus de culture, les apports du précédent cultural, ou d'une prairie dans la rotation...

Une fois que l'on a calculé les besoins totaux de la culture et que l'on a soustrait la fourniture du sol on obtient la quantité d'engrais à apporter. Il est alors possible d'établir son plan de fumure. La seconde étape consistera à le mettre en application.

Besoins de la culture
–
Fourniture du sol
=
apports à prévoir dans le plan de fumure

Comment mettre en œuvre le plan de fumure ?

Les différents types d'engrais

Il est possible d'utiliser de l'engrais minéral, de l'engrais organique ou encore de mixer ces deux types d'engrais. L'utilisation d'engrais organiques génère un effet direct sur la culture, qui varie selon sa provenance (porc, volaille de chair, poule pondeuse…) et son type (lisier, fumier, fiente, compost…), mais aussi un effet indirect qui bénéficie aux cultures suivantes sur 2 à 10 ans. Au contraire de l'engrais minéral, l'apport d'engrais organiques est donc pris en compte dans la fourniture du sol lors des plans de fumure suivants.

Le fractionnement des apports et les ajustements

Selon le type de culture, pour que les engrais soient utilisés par la plante de manière optimale, il pourra être conseillé de fractionner les apports en 2 ou 3 fois. Cela permet d'éviter les pertes par lessivage. Les apports seront positionnés en fonction du stade de développement de la plante.

Par définition, le plan de prévisionnel de fumure doit être réalisé avant la mise en culture, mais il est parfois nécessaire de l'ajuster au cours de la culture.

Le plan de fumure en Agriculture Responsable

Dans bien des pays, l'élaboration du plan de fumure est une obligation réglementaire à laquelle les producteurs doivent répondre pour garantir leurs bonnes pratiques agronomiques respectueuses de l'environnement. Le contrôle se fait grâce à la tenue d'un cahier de fertilisation ou cahier d'épandage, dans lequel les apports d'engrais sont enregistrés. Ces apports doivent être en adéquation avec le plan de fumure préétabli et toute modification du prévisionnel doit être justifiée.

En tant que label de qualité environnemental, l'Agriculture Responsable a intégré dans son cahier des charges l'obligation du plan de fumure et de l'enregistrement des apports parmi 11 exigences au total dédiées à la bonne gestion des sols.

Indissociable du plan de fumure, les analyses de sols physico-chimiques constituent un préalable obligatoire et doivent être renouvelées tous les 3 ans. Les résultats obtenus font partie des éléments permettant d'établir le plan de fumure adéquat.

En complément, les exploitations engagées dans la démarche Agriculture Responsable bénéficient du suivi de l'ODG (organisme de défense et de gestion du signe de qualité « Agriculture Responsable ») pour parvenir au respect du cahier des charges en matière de gestion des sols mais aussi sur l'ensemble des exigences.

Juridique

A quoi sert un groupement d'employeurs

Faut-il employer des personnes comme salariés agricoles de manière saisonnière, tout en étant certain de les retrouver les années suivantes ? Ou faut-il plutôt les embaucher à temps partiel sans se demander s'ils seront là le mois suivant ? Ou peut-être encore faudrait-il les former de manière régulière ? La réponse pourrait se trouver dans le Groupement d'employeurs. Mode d'emploi de ce dispositif.

En tant que chef d'exploitation, vous avez besoin de recourir à de la main d'œuvre. Mais la taille de l'exploitation ne permet pas une embauche à temps complet, ou les activités de production ne nécessitent pas des employés tout au long de l'année, ou vous êtes juste en expansion. Ou bien encore les aspects administratifs de l'embauche, même simplifié avec le Titre Emploi Service Agricole (TESA), vous rebute. Ou bien encore, il faut faudrait l'aide d'une personne qualifiée, que vous ne pouvez pas embaucher toute l'année. Le groupement d'employeurs peut être une solution à l'ensemble de ces problèmes.

Qu'est ce qu'un groupement d'employeurs ?

C'est une association d'entreprises (société ou entreprise agricole individuelle) d'un même secteur d'activité ou de secteurs différents (y compris non agricoles) qui se regroupent pour recruter en commun des salariés et partager leur temps de travail.

Le groupement d'employeurs n'est pas une société à but lucratif : c'est une association ou une coopérative, qui va embaucher le personnel agricole selon les lois en vigueur et qui va le mettre à disposition de ses membres. Comme toute association, les membres sont solidaires entre eux.

Le groupement d'employeurs n'est donc pas une société d'intérim, qui place les personnes selon la demande immédiate de l'entreprise, de manière rentable pour elle-même.

Qui sont les employeurs dans un groupement d'employeurs ?

Tout d'abord, les employeurs doivent s'engager de manière durable dans l'association ou la coopérative qu'est le groupement, en acceptant la responsabilité solidaire.

Un travail d'anticipation doit être alors effectué en répondant à la question : de qui ai-je besoin et pour combien de temps ? A quelles périodes de l'année ? Pour quel type de travail (dont l'administratif) ? Tous les cas de figure peuvent exister : du temps

4000 groupements d'employeurs agricoles en métropole

En métropole, une loi sur l'entraide entre agriculteurs permettait déjà à différentes personnes de travailler les uns pour les autres, sans que cela soit pris pour du travail non déclaré par l'administration, tout en étant assurés. Les groupements d'employeurs ont permis aux agriculteurs de recruter du personnel qualifié, sur des périodes définies.

On estime actuellement à plus de 4.000 groupements d'employeurs agricoles sur les 5.000 environ.

partiel toute l'année (aide à la préparation et à la vente sur les marchés), du temps partiel pendant une période connue (récolte du maraîchage plein champs 2 jours par semaine), du temps complet pendant une période donnée (récolte de pomme de terre)… ou une qualification spéciale (le salarié sait labourer, effectuer les traitements, écorner…)
Ainsi, des agriculteurs, qu'ils soient en société, en entreprise individuelle, peuvent, ensemble, en ayant anticipé leurs besoins, tout en laissant une dose de souplesse due au secteur d'activité, se partager les compétences du personnel.

Comment fonctionne un groupement d'employeurs ?

Le groupement d'employeurs va, en fonction des demandes de ses adhérents, planifier les plannings et les activités de ses salariés entre les différents membres. Il va de plus assurer toute la gestion du personnel comme le contrat (recrutement, temps de travail, congés…), la rémunération, la déclaration auprès des organismes sociaux, mais aussi la formation des salariés.
Toute cette gestion doit être bien évidement transparente et équitable. Après une cotisation annuelle afin de confirmer son adhésion au groupement, chaque employeur règlera le groupement en fonction de ses besoins, du temps « d'utilisation » des salariés mis à disposition par le groupement et des services utilisés.
Un groupement d'employeurs peut bénéficier de l'ensemble des abattements et de réduction des cotisations patronales que prévoit la réglementation en vigueur.

Comment ça marche pour les employés ?

La première condition est bien sûr que les salariés acceptent de travailler pour différents employeurs, ce qui entraine qu'ils respectent les règles et mode de fonctionnement de chaque employeur chez qui ils vont travailler. De plus, la clause de confidentialité est très importante. Sinon, le salarié reçoit du groupement le même salaire que s'il travaillait chez un seul employeur (à compétence égale), sa fiche de salaire est éditée par le groupement et il est suivi par le responsable du groupement. En travaillant ainsi, il aura plus de chance d'accéder à de la formation professionnelle continue.

En Nouvelle-Calédonie, le premier groupement d'employeurs qui existe est le « Melanesian Emploi » issu de la SAS Goromine, qui gère ainsi la masse de personnel et de rouleur et autres travaux minier. Donc le système fonctionne !

Les groupements d'employeurs vous intéressent : comment faire ?

Si vous êtes intéressé par cette mise en commun de salariés selon vos besoins, même si votre besoin n'est pas entièrement défini, nous vous conseillons de vous rapprocher soit de la Chambre d'agriculture soit du cabinet Kahn et Associés, mandaté par le gouvernement pour la mise en place des groupements d'employeurs.

Durant toute l'année 2013, la mise en place et le fonctionnement seront effectivement accompagnés par des personnes ayant l'expérience des groupements d'employeurs.

Le Centre de gestion du Nord, pour vous aider dans votre comptabilité

Le Centre de gestion du Nord est un service de la Chambre d'agriculture de la Nouvelle Calédonie. C'est un outil à la disposition des agriculteurs du Nord pour les aider au quotidien. Désormais, régulièrement, le Centre de gestion du Nord vous communiquera des informations pratiques.

Le rôle du Centre de gestion du Nord est essentiel. Ces équipes aident les agriculteurs situés en province Nord à élaborer leurs comptes annuels.

Il les aident également à réaliser des choix quant à la gestion de leurs exploitations agricoles. C'est donc un outil précieux qui est mis à votre disposition, alors n'hésitez pas à vous renseigner.

Au plus prés de chez vous

Ce service est dispensé dans les trois antennes de Koumac, Poindimié et Pouembout.
Pensez à prendre rendez-vous pour votre fiscalité, vos démarches sociales ou encore l'établissement de vos comptes annuels.

Contact : L'équipe du Centre de gestion du Nord vous accueille du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h30 (vendredi fermeture à 15h30).
Tél : 42 40 40 - ccaron@canc.nc

Social

• A compter du 1/01/2013
La valeur du point en agriculture est passée à 785 F (777 F en 2012).
Cette augmentation a pour conséquence de relever tous les montants minimums des salaires de la grille du secteur exploitation agricole.

• A compter du 1/03/2013
SMAG Horaire : 764,43 F
SMAG Mensuel : 129 489 F

SMG Horaire : 899,32 F
SMG Mensuel : 151 935 F

• Jours fériés chômés 2013
Les salariés du secteur agricole ont droit à 4 jours fériés chômés choisi d'un commun accord entre les représentants du personnel (ou à défaut, les salariés) et le chef d'exploitation :
1er janvier; lundi de pâques ; 1er-mai obligatoire ; 8 mai, Ascension ; lundi de pentecôte, 14 juillet, Assomption, 14 septembre.

Fiscalité

L'impôt sur le revenu des personnes physiques

Forfait ou Réel simplifié

Depuis peu, chacun de nous a reçu la déclaration des revenus 2012 à renseigner. Son dépôt est fixé avant le 30 mars 2013 à la direction des services fiscaux.

Les régimes fiscaux en Nouvelle-Calédonie sont :

• Le FORFAIT (de fait) :

Ce régime fiscal consiste à déclarer le chiffre d'affaire encaissé du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.
Les Services Fiscaux prennent en considération 1/6 du chiffre d'affaire pour calculer l'imposition.

• Le REEL SIMPLIFIE :

Le régime du réel simplifié consiste à déclarer son résultat d'exercice. La tenue d'une comptabilité conforme à la réglementation en vigueur est obligatoire.
La déclaration est à renseigner avant le 30 avril.
L'agriculteur a l'obligation de déclarer son revenu auprès des Services fiscaux même s'il n'est pas imposable.

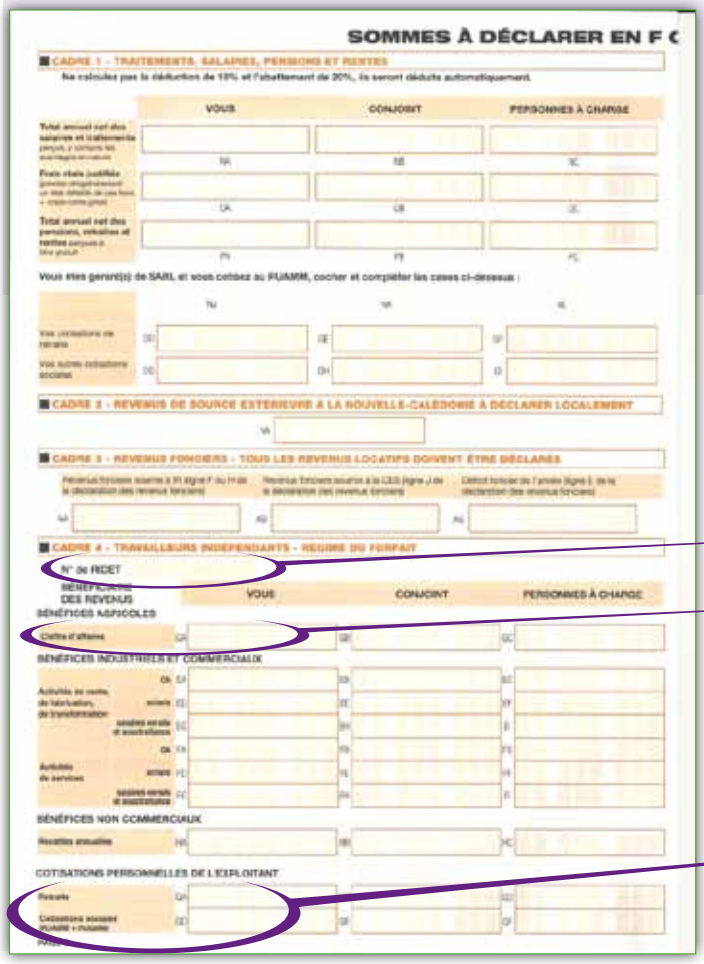
SOMMES À DÉCLARER EN F C
CADRE 1 - TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES
VOUS
CONJOINT
PERSONNES À CHARGE
CADRE 2 - REVENUS DE SOURCE EXTÉRIEURE À LA NOUVELLE-CALÉDONIE À DÉCLARER LOCALEMENT
CADRE 3 - REVENUS FONCIERS - TOUS LES REVENUS LOCATIFS DOIVENT ÊTRE DÉCLARÉS
CADRE 4 - TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS - RÉGIME DU FORFAIT
N° de RIDET
BÉNÉFICES AGRICOLES
Chiffre d'affaires
BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX
COTISATIONS PERSONNELLES DE L'EXPLOITANT

Dans ce cas, les services fiscaux délivreront un avis d'imposition ou de non-imposition. Ce document est réclamé par l'administration pour des demandes d'aides sociales.

Attention :

Cette année, il y a quelques changements sur le formulaire : le numéro de RIDET de l'agriculteur doit être renseigné dans le cadre 4

Le numéro de RIDET de l'agriculteur doit être renseigné dans le cadre 4.
Calculez les recettes encaissées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012.
Indiquez votre numéro de RIDET.

Dans la case QA :
Indiquez les cotisations RETRAITE.

Dans la case QD :
indiquez le RUAMM et la mutuelle.

Nouveauté : des formations en élevage

Cette année, la Chambre d'agriculture met en place des formations sur des thématiques liées à l'élevage. Débutées en janvier 2013, plusieurs sessions sont programmées jusqu'à la fin de l'année. Votre magazine est allé à la rencontre de quatre stagiaires. Interviews croisées…

La Chambre d'agriculture a conçu cette année cinq formations à destination des éleveurs déjà installés, en phase d'installation ou des demandeurs d'emploi tant en province Sud qu'en province Nord.

Elles se déroulent sur Nessadiou et totalisent toutes 48 heures, sauf celle sur la gestion qui ne fait qu'une journée.

Les thèmes sont les suivants :

- Présentation de la filière bovine et de son environnement économique et administratif,
- Sélection reproduction, conduite d'élevage,
- Maîtrise sanitaire et traçabilité
- Production fourragère, gestion du pâturage,
- Combien me rapporte mon élevage bovin.

Plus d'informations : Pôle Formation de la Chambre d'agriculture Yolande Manfrino
Tél : 24 31 60 - ymanfrino@canc.nc

Agenda des formations

PROVINCE NORD

Formations machinisme à destination des agriculteurs de la PN
Savoir utiliser et entretenir le petit matériel :
19 au 21 mars à Pouembout
16-17-18 avril à Touho
15 et 16 mai à Canala

Savoir entretenir le petit matériel :
5 et 6 mars à Poindimié
6 et 7 juin à Ouégoua
15 et 16 juillet à Poindimié

Initiation conduite et entretien :
10 au 14 juin à Pouembout

Formations gestion / comptabilité
Savoir combien me rapporte mon activité agricole :
Durée : une demie-journée
11 juin à Pouébo
12 juin : Côte Ouest
13 juin : Côte Est
14 juin : Grand Sud minier

Formations « élevage »
Présentation de la filière bovine et de son environnement économique :
27 et 28 mai à Bourail

Interviews Croisées,

Jean-Christophe Sicard : Eleveur à Bourail / Sylvio Tournier : Eleveur à Moindou
Audrey Guillaume : 1ère année BTS Développement de l'Agriculture en Région Chaude / Eric et Laurent Chantreux : Eleveur à Bourail

1- LCA : Quelles étaient vos attentes en vous inscrivant à cette nouvelle formation ?

Jean-Christophe Sicard : J'attendais essentiellement une comparaison avec les apprentissages et savoirs transmis lors de mon enfance.

Sylvio Tournier : Il y a eu de nombreuses évolutions dans le métier d'éleveur. On a tout appris des anciens mais il faut savoir évoluer. Beaucoup de nouvelles connaissances ont émergé depuis trente ans.

2- LCA : La formation est organisée sous la forme en session de 2 jours réparties en 7 fois sur 5 mois. Qu'en pensez-vous ?

Eric et Laurent Chantreux : Oui, cette approche est bonne et me convient. Cela ne nous éloigne pas trop longtemps de la propriété, tout en nous permettant de nous plonger hors de notre quotidien pour apprendre et réfléchir sur notre façon de travailler et de faire avancer la filière.

3- LCA : Audrey, vous envisagez de vous installer sur un autre type de production que le bovin, alors pourquoi vous êtes vous inscrite à une formation en élevage ?

Audrey Guillaume : Effectivement, je projette de m'installer en production de poivre et de vanille. Je souhaitais participer à une formation agricole professionnelle et c'est la seule que j'ai trouvé sur le moment. Je cherchais des informations pour affiner mon projet et je ne regrette pas car de nombreuses thématiques sont communes à toutes les productions agricoles.

Sélection, reproduction, conduite d'élevage :
10 et 11 juin à Bourail

IPG, traçabilité et maitrise sanitaire :
8 et 9 avril à Bourail

PROVINCE SUD

Formation en élevage : éleveur déjà installé ou en phase d'installation

Production fourragère et gestion du pâturage :
4, 5 et 6 juin à Bourail

«Consulter la liste des formations disponibles. Une brochure est à télécharger sur www.canc.nc»

Les formations agricoles en Nouvelle-Calédonie
ENSEIGNEMENT AGRICOLE
100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES
L'agriculture :
une PASSION,
un AVENIR,
des MÉTIERS !

Les ignames de la vallée de Névaho

Implanté sur la commune de Poindimié, Jean-Pierre Zenkuro vous propose la découverte de son vaste domaine. Situé dans la vallée de Névaho, cet agriculteur est propriétaire de 75 hectares, et loue 282 hectares. Une chose est certaine, vous ne vous sentirez pas à l'étroit…Portrait…

Jean-Pierre Zenkuro s'est lancé dans la production d'ignames en 1998. Il cultive environ 2 500 plants. Avec le recul, l'agriculteur a acquis une véritable expérience et nous explique comment il a effectué sa sélection d'ignames. *« Au fil des années, j'ai fait des essais sur de nombreuses variétés, et j'en ai finalement privilégié certaines, telles que la Tiwata, la Kupet ou encore l'Anakélé »* explique-t-il.

Jean-Pierre écoule la majorité de sa production dans les magasins, à l'occasion de certains marchés, durant les foires agricoles et sur Lifou. *« Je pratique la vente directe à la ferme. Les gens savent ce que je fais, et ont pris l'habitude de venir chercher leurs ignames à la maison »* nous confie-il.

Elargissement de son offre au secteur touristique

Adhérent au réseau Bienvenue à la ferme depuis sa création en 2000, Jean Pierre proposait déjà quelques activités de découverte de la vallée, avec notamment des ballades en canoës kayak, et des remontées en bateau de la rivière sur 7 km.

Depuis près d'un an, cet agriculteur toujours en recherche d'innovation a monté un bungalow offrant une vue sur la rivière. Il est tout équipé et d'une capacité de 8 places (cuisine, salle de bain, WC, terrasse, draps fournis).
Les visiteurs pourront également découvrir le musée japonais présent sur son exploitation avec les nombreux objets qui marquent la présence japonaise en Nouvelle-Calédonie. Avec des visites commentées bien entendu. *« La plupart des clients sont d'origine métropolitaine. J'ai également des australiens, mais peu de locaux. Une partie de ma publicité s'est faite grâce à la brochure du réseau Bienvenue à la ferme »*. Coté nouveauté, il à pour projet d'ouvrir un deuxième bungalow dans les mois à venir.

De nombreuses actions sur son exploitation

A ses débuts, il aura fallut environ deux ans à Jean-Pierre Zenkuro pour se faire connaître. Il organisait des marchés sur son exploitation tous les deux mois. Il a également pratiqué le porte à porte. Afin de promouvoir ses produits, il a été l'invité de plusieurs radios. Il prépare actuellement une mini foire, en partenariat avec l'association des producteurs de tarots

L'entrée au réseau Bienvenue à la ferme

Jean-Pierre a été un des premiers adhérents du réseau Bienvenue à la ferme, en 2000. Il nous explique les raisons qui l'on poussé à s'y affilier : *« J'ai eu connaissance de ce réseau par le biais de la Chambre d'agriculture. Au départ je souhaitais y adhérer pour*

connaitre les autres membres, leurs activités, échanger sur leur savoir, et pouvoir faire évoluer ma propre activité grâce à leur expérience et conseils. J'ai depuis pu développer un contact humain incroyable. Cette adhésion à également permit de me faire connaître et reconnaître. »

Parmi ses autres casquettes, Jean-Pierre Zenkuro est aujourd'hui le 3ème vice-président de la Chambre d'agriculture. Il est également administrateur du crédit agricole et membre du comité de l'ADRAF.

Igname
Amylacée

Famille : Amylacée
Nombre de variétés : 130
Origine : Afrique
Nombre de variétés comestibles : 7/130
Plantation : Septembre - octobre
Récolte : Mai – juin
Sol : Argileux (20 à 30% d'argile au maximum) et associé à des particules sableuses qui sont nécessaires au développement du tubercule en profondeur (afin d'éviter sa déformation).
Exposition : Plein soleil

Arrosage : L'apport d'eau est nécessaire au cours de la germination et de la tubérisation. Par contre, en fin de tubérisation, un excès d'eau peut entraîner un ralentissement du développement (visible par un étranglement du tubercule) voire, la mort de la plante.

NB : La réalisation d'un paillage (foin ou plastiques spéciaux) permet de garder l'humidité, de limiter le développement des mauvaises herbes et d'empêcher que les feuilles ne soient brûlées au contact du sol.

Les infos du réseau BAF

• L'assemblée générale annuelle
L'AG du réseau Bienvenue à la ferme se tiendra le mardi 2 avril à 9h à la Ferme Auberge de Pierrat.

• Pour préparer vos séjours à la ferme
l'ensemble de l'offre du réseau Bienvenue à la ferme est à découvrir sur le nouveau livret 2013, diffusé sur les différents points touristiques du territoire.

• Connecté sur www.canc.nc
Retrouvez le réseau BAF sur le site internet de la Chambre d'agriculture, onglet « Bienvenue à la ferme », sur lequel vous pourrez télécharger le nouveau livret.

• Bientôt sur les réseaux sociaux !
Une page Bienvenue à la ferme est en cours de création sur Facebook.
Un moyen pratique et facile pour mieux connaître les prestations.

• Les adhérents présents à la fête du cerf et de la crevette
Ce sera à Boulouparis les 24, 25 et 26 mai 2013. Une occasion de plus de découvrir les prestations des fermes adhérentes afin d'organiser vos séjours, avec hébergement et restauration, mais aussi pratiquer de nombreuses activités telles que la randonnée à cheval dans les fermes équestres, pratiquer la chasse à la ferme, et bien d'autres choses encore !

Une étude sur la distribution géographique du bulbul à ventre rouge

Le comité technique Bulbul mené par l'Institut Agronomique néo-Calédonien et soutenu par ses partenaires[1] a lancé une étude sur la répartition géographique du bulbul à ventre rouge, oiseau introduit et envahissant. La capacité invasive de cette espèce n'est plus à démontrer. Les conséquences sur les territoires insulaires peuvent être importantes, il faut donc agir. Un appel aux témoignages est aujourd'hui lancé.

Le bulbul à ventre rouge (Pycnonotus cafer) est une espèce d'oiseau originaire d'Asie du Sud-Est. Introduit en Nouvelle-Calédonie en tant qu'oiseau de volière, il est observé pour la première fois en liberté en 1983 à Nouméa dans le Faubourg Blanchot. Oiseau de taille moyenne, adapté aux conditions de vie tropicales, sa population a très vite augmenté au cœur de la capitale.

Une espèce envahissante

Cette espèce envahissante, qui a déjà causé de gros dégâts dans certaines îles du Pacifique notamment à Tahïti, se propage sur la Grande Terre. Le bulbul à ventre rouge est connu pour appartenir au groupe des 100 espèces les plus envahissantes au monde. Il cause des dégâts sur les cultures (maraîchage, arboriculture, horticulture), impacte la biodiversité en entrant en compétition directe avec d'autres espèces d'oiseaux indigènes et il disperse des espèces végétales envahissantes. A Tahiti, le bulbul à ventre rouge, et sur l'Île de la Réunion, son « cousin » le bulbul orphée, ont déjà fait de nombreux ravages, les moyens pour limiter sa présence et ses impacts ayant tardés à être mis en place.

En Nouvelle-Calédonie, il est urgent d'agir de manière préventive en stoppant l'invasion et en empêchant son introduction sur les îles (Ile des Pins et Iles Loyauté). En 2008, on le retrouvait déjà de Tontouta au Nord, à l'embouchure de la Rivière des Pirogues au Sud et il devient commun sur Nouméa, Dumbéa, Païta et Mont Dore. Un comité technique Bulbul constitué de scientifiques et techniciens représentant les instances de la Nouvelle-Calédonie va mener, en 2013, des études afin de mettre en place un plan de lutte adapté contre cette espèce envahissante.

Précaution et prévention participative

Il s'agira, dans un premier temps, de cartographier le plus précisément possible la présence du bulbul à ventre rouge sur le territoire calédonien et d'identifier les habitats favorables à sa dispersion. Pour cela, l'IAC a lancé une campagne d'inventaire de terrain, basée sur la méthodologie du point d'écoute consistant à écouter et voir l'oiseau en quadrillant une zone géographique localisée de Bouloupari à Yaté en passant par des recherches sur des territoires suspectées comme Farino, Thio et Canala.

Plus de 200 points d'écoute sont effectués mais le territoire est si vaste qu'il est difficile de l'inventorier dans sa totalité. Ainsi, le soutien et l'aide de la population sont indispensables pour réaliser un travail le plus exhaustif possible. Une affiche est largement diffusée permettant à toute personne ayant constaté la présence du bulbul en dehors du Grand Nouméa d'informer l'IAC. Cette affiche a aussi pour but de faire connaitre l'oiseau et les menaces potentielles qu'il représente dans les zones où il est absent. Elle permet de rappeler que sont interdits son transport et sa détention vers ces régions. Un numéro de téléphone et une adresse mail spécifiques ont été mis en place pour recueillir les témoignages.

AVEZ-VOUS VU CET OISEAU ?!
Le Bulbul à ventre rouge est une espèce introduite, ENVAHISSANTE, NUISIBLE pour les cultures et pour la nature.
Nous cherchons à connaître sa répartition en dehors du Grand Nouméa.
Vous pouvez nous aider en appelant le 72 52 58.
Comment reconnaître le bulbul?
ATTENTION ESPÈCE ENVAHISSANTE
Une crête
Tête noire
Corps brun
Taille : 20 cm environ
Cul rouge
En vol
Tâche blanche sur le dos
Si vous observez cet oiseau, en dehors du Grand Nouméa
Contactez-nous par téléphone au : 72 52 58
Par E-mail : bulbulculrouge@gmail.com

> « Il est urgent d'agir de manière preventive »

Des méthodes de lutte en phase test

Aucun moyen de lutte spécifique à cette espèce n'existe actuellement. En tant qu'espèce classée envahissante, il est autorisé dans les codes de l'environnement de l'éliminer en tout lieu et en tout temps dans le respect de la sécurité d'autrui, de l'intégrité de l'environnement et des espèces protégées. Des cages pièges sont en phase test. Elles s'appuient sur des techniques utilisées à la Réunion pour capturer le bulbul orphée mais aussi sur des modèles de cages pour la lutte contre le merle des Moluques (aux Samoa par exemple).

Enfin, il ne faut pas oublier que la lutte contre cette espèce passe d'abord par la prévention et la précaution en veillant à ce qu'il n'y ait pas de transport de l'oiseau en dehors de son aire de répartition actuelle et surtout pas vers la côte Est, le Nord de la province Sud, l'île des Pins et les îles Loyauté.

Des connaissances scientifiques à parfaire

Le bulbul à ventre rouge est une espèce ubiquiste (on peut la trouver dans plusieurs types d'habitats) et opportuniste. Elle s'adapte très bien à la présence humaine et aux milieux anthropisés. Le bulbul a tendance à suivre les voies de communication humaine lors de ses déplacements et à s'installer dans les zones urbaines, périurbaines et perturbées où il trouve plus de nourriture (lotissements, jardins, exploitations agricoles…). Il se nourrit de fruits (banane, papaye, letchis…), de légumes (tomates, aubergines…), de fleurs (orchidées…). Il est aussi un redoutable insectivore et peut manger de petits reptiles voire des oisillons. Il semblerait que son succès reproducteur en Nouvelle-Calédonie soit lié à une ou deux nichées par an avec 2 à 5 jeunes élevés à chaque fois. Vivant en couple, entre octobre et février, il aurait un comportement grégaire en dehors de la période de reproduction, se déplaçant alors en petit groupe. Il apparaitrait qu'il ne soit pas territorial.

Les caractéristiques écologiques de cette espèce en Nouvelle-Calédonie sont encore mal connues et l'oiseau, étant en pleine phase d'expansion dans le processus d'invasion, il convient donc d'être prudent sur les comparaisons ou déductions qui peuvent être faites par rapport à des situations observées ailleurs dans le monde. Une veille scientifique et des échanges entre ornithologues, scientifiques, techniciens et agriculteurs du territoire permettent petit à petit de préciser certains points.

1. Société Calédonienne d'Ornithologie, Chambre d'agriculture, Arbofruits, province Sud, province Nord.

Les **petites annonces** agricoles

Animaux

A VENDRE

Balles rondes de foin pour paillage (Kaala Gomen) - Prix : 2 500 F / balle
Contact : 47 67 70 / 79 10 24

Pouliche P.S 2 ans dressée, Nueva (Pratler) x Magical Bid - Prix : 480 000 F - Contact : 79 51 77

Taureau de race BRAHMAN, inscrit à l'UPRA, âge 32 mois, caractère docile
Prix : 170 000 F - Contact : 86 78 78

Jeune Taureau Santa Gertrudis
Né le 30 janvier 2011 - Parents inscrits UPRA
Prix : 120 000 F - Contact : 78 04 20

Charolais de l'UPRA né le 02/05/2007
Prix : 120 000 F - Contact : 44 12 81 / 41 68 10

Pouliche pur sang de 3 ans dressée, père : Magical Bid mère : Rulane
Prix : 500 000 F - Contact : 99 97 33

2 taurillons Brahman purs (blancs, 8 et 7 mois)
Prix : 100 000 F / unité
1 taurillon Brahman pur (rouge, 11 mois)
Prix : 130 000 F - Contact : 76 17 71

2 taureaux Brahman de 5 ans

Matériels

Prix : 200 000 F / unité
Contact : 44 14 32 HR / 78 30 90

A VENDRE

Recherche à l'achat Tracteur New Holland Fiatagri 45-**66S en état de marche ou en épave pour pièce -** Contact : 81 85 73

MATÉRIEL DIVERS

Tracteur New Holland 95 cv 2 800 000 F - Enrouleur 90/400 1 000 000 F - Gaïc 2,50m 1 000 F / u
Contact : 82 26 25

Tracteur RENAULT CLAAS, modèle Pales 220-4RM 56 CV avec COVER CROP porté QUIVOGNE 1,80 m, état neuf septembre 2009 + divers tuyaux GALVA 60 et 100 avec tourniquets à voir
Prix : 2 500 000 F - Contact : 70 30 34

Tracteur 4x4 LAN DIMI 65 ch
Prix : 2,4 MF - Contact : 44 32 65

Lève palettes FOATEL ct loterol
Prix : 385 000 F - Contact : 94 14 89

Tracteur valtra 685 pour pièces (roues, boite moteur, pont)
Prix : 350 000 F - Contact : 47 58 37 / 78 79 57

Divers matériel avicole pour cause cessation d'activité - Contact : 87 69 63

Pâturage en signal
Prix : 35 MF à voir - Contact : 95 14 75

RECHERCHE

moteur IVECO 3 CYLINDRES
Contact : 35 18 46

Eolienne en bon état de fonctionnement.
Faire offre
Contact : 78 31 78

Un giro-broyeur 2m10 GARET (marque)
En très bon état si possible
Contact : 77 78 86

Un tracteur Johnn Deere 2040 ou culasse 4WD
Contact : 91 85 00

Un tracto pelle en bon état de marche
Prix à débattre - Contact : 75 86 56 / 75 61 97

Terrains

A VENDRE

A vendre exploitation agricole de 33 ha pour cause de santé à Mouirange. - Excellent chiffre d'affaires
Contact : 77 29 22 / 43 59 20

Terrain sur Païta de 9 ha, forêt avec grand creek pour amoureux de la nature
Prix : 20 MF - Contact : 84 49 91

Terrain sur Païta de 12 ha, pâturage, forêt
Prix : 25 MF
Contact : 84 49 91

Terrain lieu-dit Pierrat à La Foa 20 ha
Prix : 30 MF
Contact : 44 34 59 / 86 92 67

Terrain de 3 ha 80 a, plat, bordure de rivière,
Prix : 12 MF
Contact : 75 05 71

Propriété d'élevage de 165 ha sur Poya + location cheptel complet, 3 chevaux, matériels, maison d'habitation, 2 docks
Contact : 84 89 39

Terrain de 4 ha 40 sur Pouembout clôturé avec rivière et électrification
Prix : 40 MF
Contact : 42 55 71

Moindou, terrain de 27 hectares, creek, avec maison meublée eau, electricité, piscine, garage, verger de letchis d'1 hectare, citerne pour irrigation. 31 M
Contact 76 17 53

Moindou terrain de 52 hectares, pentu, idéal pour chasse. Prix 23 M.
Contact 76 17 53

RECHERCHE

Agriculteur recherche terrain de 2 à 5 ha à Dumbéa
Faire offre au 76 64 50

Terrain entre Tamoa et Tontouta 2 ha ou plus
Faire offre au 87 17 34

Terre agricole en location. Terrain 2 ha – 10 ha en location sur terres privés ou coutumières localisation Mont-Dore, Dumbéa, Païta.
Contact : 82 74 74 ou direction@cosmecal.nc

Petit terrain agricole pour maraîchage + apiculture
Contact : 41 54 86 / 77 32 97
ou renebourgine@lagoon.nc

Achète propriété région Bouraill avec de l'eau
Faire offre - Contact : 80 53 49

A louer 103 ha au creek Aymes approprié pour l'élevage.
Prix à négocier - Contact : 44 05 02

Emploi

Cherche Homme ou femme pour reprendre l'activité agricole sur la propriété de Bourail (élevage porcs, canards et bovins et culture agricole et horticole)
Contact : 78 05 37

Afin de vous aider à vendre ou acheter, à recruter ou à trouver du travail, La Calédonie Agricole met en place une rubrique "Petites annonces". Il suffit de remplir cette fiche et de la renvoyer à la Chambre d'agriculture : BP : 111 - Nouméa - Tél : 24 31 60 (service gratuit).

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Rédigez votre annonce en majuscule, une lettre par case, un vide entre chaque mot

Cochez la rubrique correspondant à votre annonce :

- ❑ Demande d'emploi
- ❑ Offre d'emploi
- ❑ Matériel
- ❑ Terrain
- ❑ Animaux
- ❑ Autres

La Calédonie AGRICOLE